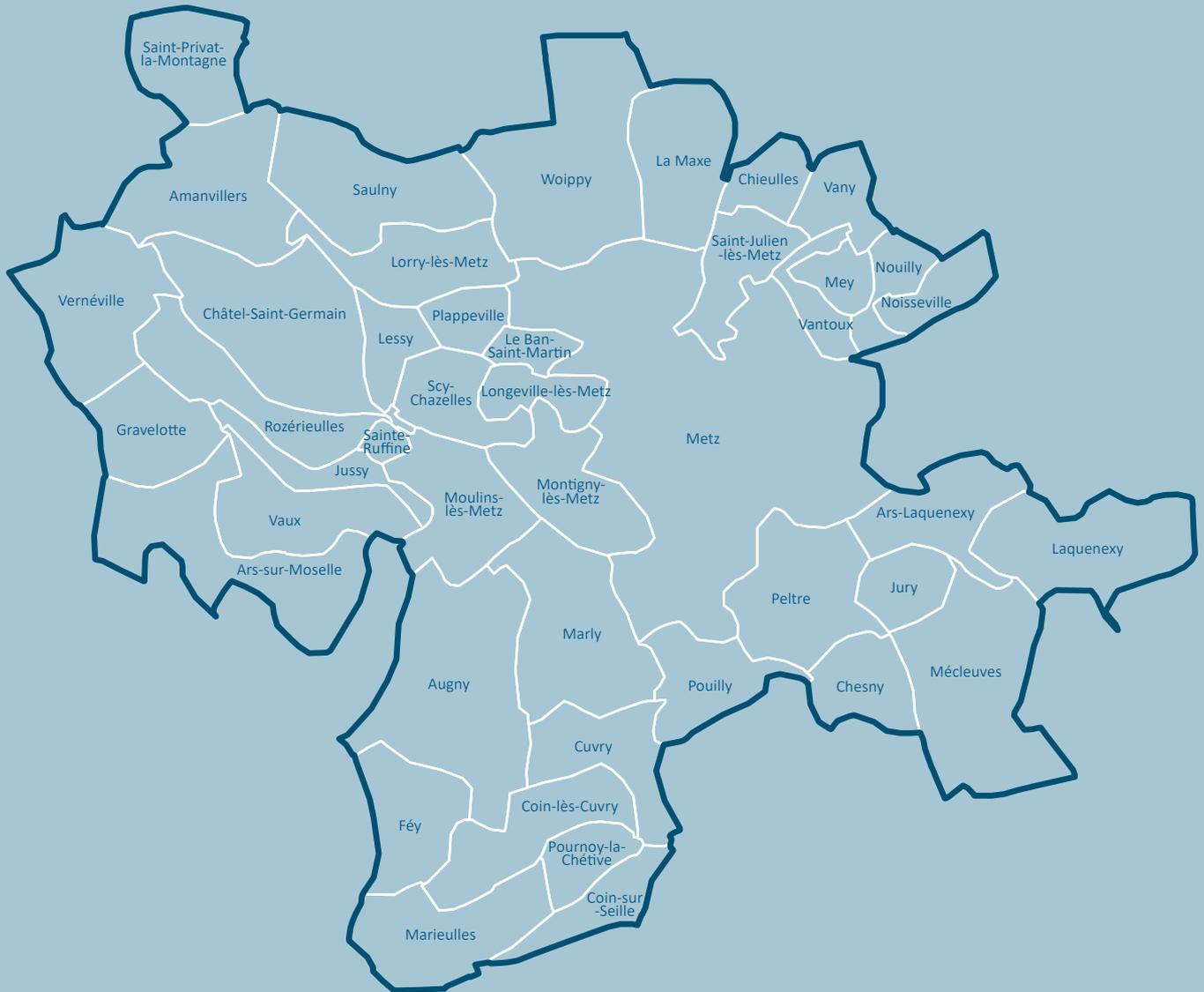




# DIAGNOSTIC AGRICOLE





# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. LES PRODUCTIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE METZ MÉTROPOLE</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Une dominance de la polyculture mais des activités diversifiées</b>	<b>4</b>
A. Une polyculture qui domine les activités et les grands espaces	5
B. Une polyculture-élevage moins présente, mais qui reste intéressante	7
C. Une diversification notable de l'élevage à Metz Métropole	7
D. Des fermes équestres en pleine expansion	8
E. Le maraîchage, la vigne et l'arboriculture se développent à nouveau	8
F. La culture biologique en progression	13
G. Les jardins familiaux, un complément alimentaire à prendre en considération	14
<b>1.2. Le rôle paysager des différentes activités agricoles dans la métropole</b>	<b>15</b>
A. Des plateaux agricoles assez polyvalents	15
B. Des côtes de Moselle en transition	16
C. Le fond inondable de la vallée de la Moselle : un milieu agricole en voie de disparition	16
D. Les milieux urbains et périurbains	17
<b>2. LA STRUCTURATION ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS AGRICOLES</b>	<b>19</b>
<b>2.1. L'orientation des activités et l'insertion de l'agriculture dans l'économie</b>	<b>19</b>
A. Les caractéristiques des exploitations agricoles de Metz Métropole	19
B. Une insertion dans l'économie locale qui se diversifie	22
<b>2.2. Des exploitations majoritairement situées en dehors des tissus urbains</b>	<b>24</b>
A. Des exploitants qui s'éloignent des espaces habités	24
B. Des périmètres de protections agricoles globalement peu impactants	25
<b>3. LES PERSPECTIVES ET ENJEUX AGRICOLES POUR LA MÉTROPOLE</b>	<b>30</b>
<b>3.1. L'existence de programmes spécifiques à l'agriculture</b>	<b>30</b>
A. Les cibles agricoles du SCoTAM	30
B. L'espace test agricole de l'agropole de Frescaty	30
C. Le Projet alimentaire territorial de la métropole	31
D. La stratégie foncière agricole	31
E. Le PAEN de Scy-Chazelles et Lessy	32
F. La zone agricole protégée de Mey	33
<b>3.2. Les perspectives et appuis possibles du PLUi</b>	<b>34</b>
A. Les contraintes et projets des agriculteurs sur le territoire	34
B. Le renforcement des liens économiques locaux de l'agriculture	36
C. La limitation des conflits d'usage	36
D. L'intégration de l'agriculture dans le paysage	37
<b>4. SOURCES DE DONNÉES ET BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>37</b>
<b>5. ANNEXES</b>	<b>40</b>

# 1. LES PRODUCTIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE METZ MÉTROPOLE

## 1.1. Une dominance de la polyculture mais des activités diversifiées

L'agriculture, sur le territoire de Metz Métropole, s'inscrit dans le contexte plus large de l'agriculture mosellane et lorraine. Si l'agriculture métropolitaine présente des caractéristiques péri-urbaines marquées, son vaste territoire s'avance suffisamment sur les plateaux agricoles avoisinants pour garder une solide base commune avec l'agriculture régionale.

L'agriculture mosellane se caractérise, si l'on fait exception de la frange montagneuse orientale, par de grandes exploitations, s'inscrivant dans des filières économiques puissantes : les céréales, les oléagineux, la viande bovine et le lait. Elles constituent les quatre productions majeures en Moselle. L'élevage est, en général, conduit dans des systèmes de polyculture-élevage : il apporte des engrais aux cultures, qui elles-mêmes apportent une partie de l'alimentation animale, ainsi que la litière dans les bâtiments.

Ces grandes productions, qui se sont imposées au gré de l'industrialisation de l'agriculture pendant la seconde moitié

du XX<sup>e</sup> siècle, font de la Moselle, et plus généralement de la Lorraine, une terre d'exportation de produits agricoles, cependant peu diversifiés. Les silos du port céréalier de Metz en sont les témoins bien visibles dans le paysage.

L'agriculture métropolitaine, qui a suivi ce mouvement de simplification et massification, avait pourtant été renommée auparavant pour tout autre chose : le bassin messin était, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle le premier bassin maraîcher de Lorraine. Ses vignes couvraient 6 000 hectares et il a produit jusqu'à 8 000 tonnes de fraises, soit 1/4 à 1/3 de la production française de l'époque ! Les conditions pédoclimatiques favorables existent et expliquent un retour vers des productions plus diversifiées qui s'amorcent ces dernières années.

Cette double identité métropolitaine, mêlant agriculture périurbaine et grandes cultures de plateau lorrain, apparaît bien si l'on brosse quelques caractéristiques significatives de la « ferme Metz Métropole », en comparaison de la « ferme Moselle ».



Les grandes parcelles céréalières et herbagères du plateau lorrain.

### ▪ Tout d'abord sur les grandes productions traditionnelles du plateau lorrain :

- › La part des fermes de grandes cultures dans l'ensemble des exploitations est assez semblable entre Metz Métropole (35 %) et la Moselle (32 %). En revanche, la surface en grande culture est nettement plus importante dans la métropole, où elle représente 69 % de la Surface agricole utile (SAU), contre 49 % pour la Moselle.
- › L'élevage bovin ne concerne que 33 % des fermes métropolitaines (pour l'essentiel en production de viande), contre 56 % des fermes du département. La présence du port de Metz donne un avantage compétitif aux céréales, sur des sols qui n'imposent que localement les herbages.
- › L'élevage ovin est notable dans le département, notamment au sud-est, avec 56 000 brebis ; mais demeure quasi inexistant dans la métropole avec seulement 75 brebis.

## ▪ La métropole se démarque aux niveaux :

- > **Des autres élevages, qui concernent 27 % des exploitations, contre 7 % à l'échelle départementale.** À Metz Métropole, ils se répartissent en deux grandes catégories : **les chevaux et les volailles**. Les autres typologies sont plus anecdotiques : chiens, chats, lapins, etc.
- > **Des cultures spécialisées : maraîchage, horticulture, viticulture, arboriculture.** Avec 17 % des exploitations métropolitaines spécialisées sur ces productions (contre 3 % pour la Moselle), auxquels il faut ajouter 8 % des exploitations, qui conduisent également d'autres ateliers. **Ces productions deviennent une caractéristique de l'agriculture métropolitaine.**

En termes de taille moyenne, **les exploitations métropolitaines ne se distinguent pas des exploitations mosellanes.** La part de grandes exploitations (+ de 100 ha) est, elle aussi, équivalente.

Toutefois, la part des très petites exploitations est nettement supérieure dans la métropole, car les élevages équestres et de volailles, de même que les cultures spécialisées, ne nécessitent pas de grandes surfaces pour assurer la viabilité d'une exploitation. Les exploitations moyennes sont, en revanche, fortement sous-représentées sur le territoire métropolitain. Les exploitations sont donc soit très petites en surface, soit très grandes.

### Définition

- > **Atelier** : un atelier, ou atelier de production, est constitué des activités et du matériel nécessaire à une production donnée, par exemple un atelier céréales, un atelier bovin-lait ou un atelier de maraîchage. Une exploitation agricole peut mener un seul ou plusieurs ateliers de production.

## A. Une polyculture qui domine les activités et les grands espaces

On entend par polyculture, ou grandes cultures, la production sur de grandes surfaces d'un petit nombre de denrées végétales différentes. Dans le contexte lorrain, il s'agit essentiellement de céréales (blé, orge), d'oléagineux (colza, tournesol) et de protéagineux (diverses sortes de pois). D'autres cultures rentrent dans cette définition, mais sont moins fréquentes : seigle, lentilles, chanvre, etc. **Ces cultures se succèdent, en rotation, sur les différentes parcelles d'une exploitation.**

Les céréales et graines produites sont quasi toutes vendues à des grossistes ou coopératives pour une transformation industrialisée (farine, huile, etc.). Ces usines de transformation sont situées hors du territoire métropolitain, ou même lorrain. Une 2<sup>e</sup> part des denrées brutes produites est utilisée comme aliment pour les animaux dans les fermes de polyculture-élevage. Enfin, **une part encore faible, mais croissante, de ces produits de grandes cultures est transformée sur place, à la ferme ou dans des structures artisanales, pour alimenter les circuits locaux en farines, huiles et légumes secs.**

Sur les 114 exploitations agricoles que compte la métropole, il existe :

- > **40 exploitations dont les grandes cultures sont la production de base. Neuf d'entre elles complètent leur activité par un ou plusieurs ateliers de diversification type maraîchage, volaille ou autre ;**
- > **39 exploitations qui pratiquent la polyculture-élevage, la pondération entre ces deux ateliers étant variable.**

La polyculture concerne donc **69 % des exploitations.** Elle occupe aussi 69 % de la SAU. **Les fermes qui font de la grande culture exploitent en moyenne 171 hectares.**



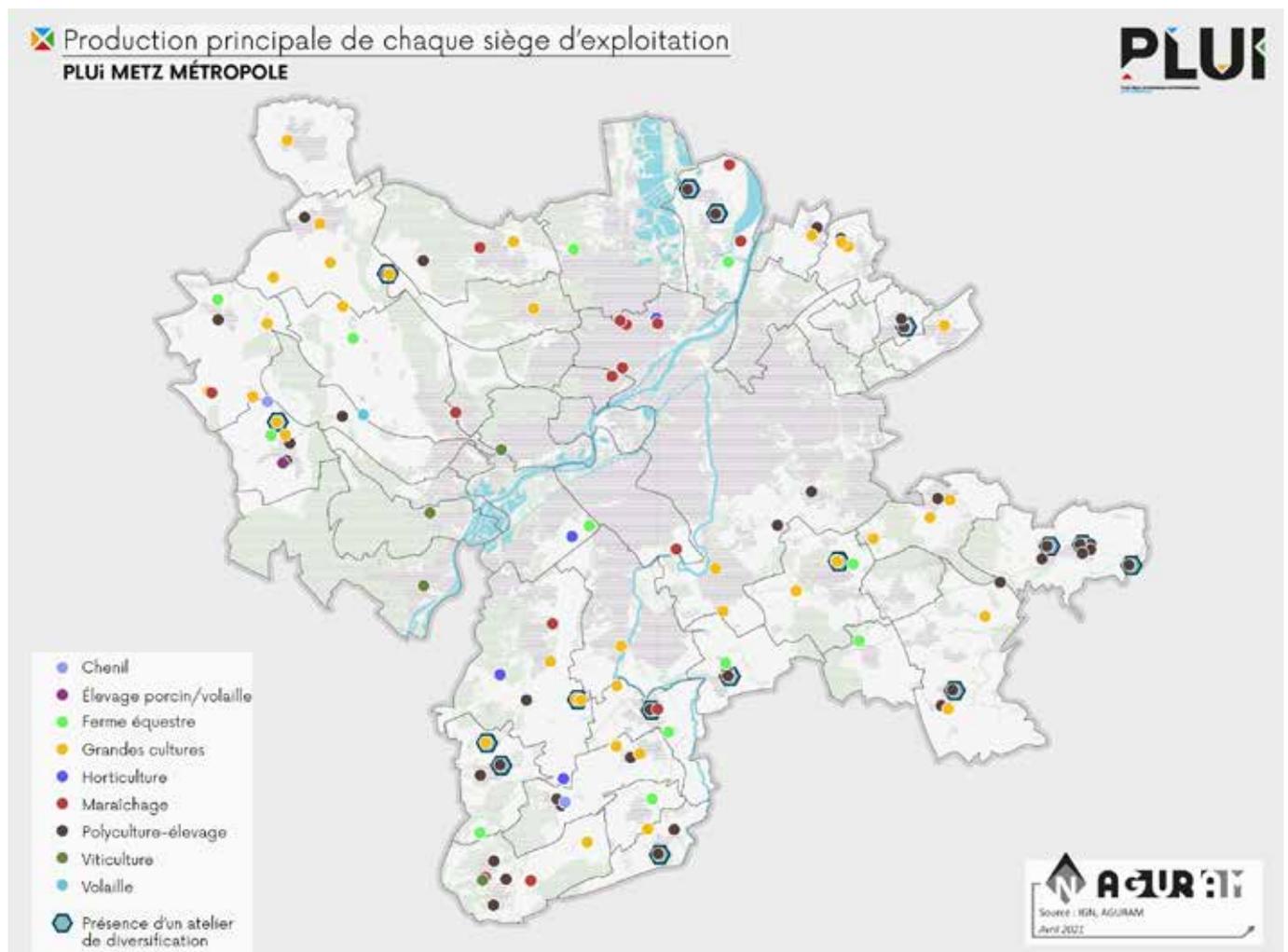
Les grandes cultures, omniprésentes dans le paysage (Coin-lès-Cuvry).

Les grandes cultures structurent donc l'agriculture métropolitaine. Leur importance est parfaitement en accord avec la présence du port de Metz, 1<sup>er</sup> port fluvial céréalier de France. Ce port et son bassin d'approvisionnement, qui dépasse largement le seul territoire métropolitain ou mosellan, sont constitutifs de l'immense infrastructure de production, qui positionne l'Europe comme un acteur mondial sur le marché céréalier.

Par ailleurs, les produits céréaliers, protéagineux et oléagineux représentent une part importante de la ration alimentaire messine, et, en ce sens, les grandes cultures ne sont pas complètement déconnectées d'une économie plus locale. Pour autant, dans les faits, le blé produit à Metz Métropole y est très peu consommé, de même que la farine consommée à Metz Métropole provient très minoritairement du territoire.

Ce n'est donc pas tant le principe même de la production céréalière qui cadre mal avec son contexte urbain, que sa filière aval de transformation et de commercialisation qui en est largement déconnectée.

La vente directe de ces produits est encore très peu développée : une seule exploitation la pratique et deux autres en ont le projet. Il y a pourtant un potentiel important, notamment sur la farine de blé. C'est peut-être, cependant, via les boulangeries que les débouchés seraient les plus intéressants, éventuellement via des meuniers artisanaux ou des industriels capables de faire de la petite série. Ce ne serait plus de la vente directe (pas d'intermédiaire), mais du circuit court (un intermédiaire maximum) ou du circuit local (nombre d'intermédiaires libre, mais parcours du produit sur un territoire limité).



## B. Une polyculture-élevage moins présente, mais qui reste intéressante

Avec 39 exploitations (34 % de l'ensemble), la **polyculture-élevage reste importante dans l'agriculture métropolitaine**.

Cependant, sa proportion dans les exploitations a régressé ces dernières années. Ainsi, **la surface en herbe a baissé de 11 % (-278 ha) entre 2010 et 2018**. Cette tendance n'est pas propre au contexte périurbain messin, elle est généralisée dans l'ensemble de la région. Elle est due à la valorisation du temps de main d'œuvre, qui a eu tendance à régresser sur les activités d'élevage, en comparaison des grandes cultures.

Malgré tout, **les investissements réalisés, la meilleure adaptation de certains terrains aux herbages** (humidité, relief, texture du sol), **et un solide savoir-faire, ont permis de maintenir l'élevage bovin bien présent sur le territoire**.

En 2020, on comptait ainsi, sur le territoire de Metz Métropole :

- › 1 488 vaches nourrices (production de viande) réparties dans 36 exploitations (41 vaches en moyenne) ;
- › 205 bovins à l'engraissement répartis en 5 ateliers ;
- › 205 vaches laitières, réparties dans 4 fermes.

**Au sein de l'élevage bovin qui reste important, la production laitière devient, elle, très minoritaire**. Seules 4 fermes produisent encore du lait sur le territoire métropolitain, **dont 3 à Laquenexy**, au bord de la vallée de la Nied, qui s'y prête bien. Aucun de ces élevages ne propose de produit en vente directe.

En revanche, **9 exploitations (25 %) qui produisent de la viande réalisent de la vente directe** et 2 autres en ont le projet. Ceci

répond à une forte demande en produits carnés bovins, viande traditionnelle dans les familles en Lorraine.

Outre l'intérêt économique pour les exploitants et alimentaire pour les consommateurs, **ces relations de vente directe ont aussi pour effet bénéfique de faciliter la compréhension et la tolérance des riverains pour les élevages**. La **cohabitation de l'habitat et de l'élevage** peut, en effet, générer des tensions, que des relations économiques équilibrées sont de nature à apaiser.



Les herbages restent présents dans les zones humides ou inondables.

## C. Une diversification notable de l'élevage à Metz Métropole

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les ateliers bovins dominaient sans partage l'élevage métropolitain. Les ateliers ovins et porcins avaient disparus l'un après l'autre, et, pour autant qu'ils aient eu un jour plus d'ampleur, les « petits élevages », volailles et lapins, ne subsistaient dans les fermes que pour approvisionner la famille de l'exploitant.

Il en va désormais tout autrement puisque 14 fermes (une 15<sup>e</sup> est en projet) mènent des ateliers de ce type. On compte ainsi :

- › 1 éleveur ovin (75 brebis) ;
- › 1 petit atelier porcin (20 porcs à l'engrais) ;
- › 10 ateliers de volailles de chair (760 volailles en moyenne) ;
- › 4 ateliers de poules pondeuses (300 poules en moyenne) ;
- › 2 ateliers cunicoles (175 lapins en moyenne) ;
- › 2 élevages et pensions canins/félins (70 animaux en moyenne).



Les volailles : un atelier de diversification apprécié

Il faut noter que tous ces élevages sont de (très) petite taille au regard des standards agricoles actuels. À l'exception des élevages canins/félins, ils sont d'ailleurs toujours menés comme ateliers de diversification dans des exploitations de polyculture ou polyculture-élevage traditionnelles. Leurs productions sont donc très intéressantes en termes d'économie locale et de qualité, mais sont encore totalement insuffisantes à l'échelle des besoins de la métropole. Il faut cependant noter aussi que les projets d'élevage de volaille ou

de porcs à grande échelle suscitent fréquemment l'opposition du voisinage. En ce sens, les élevages existants sont adaptés à leur contexte périurbain, mais le potentiel commercial sur ces productions laisse envisager des marges de développement importantes.

#### D. Des fermes équestres en pleine expansion

**Les activités équestres rentrant dans le champ agricole sont multiples** : élevage (reproduction, sélection) de chevaux, pension, mise à disposition de carrières ou autres infrastructures de loisirs, école d'équitation, dressage etc. Elles sont rassemblées ici sous le terme général de fermes équestres. Il n'est pas tenu compte des chevaux appartenant à des entreprises non agricoles ou des particuliers.

**La métropole compte aujourd'hui 18 fermes équestres (16 %) (+1 en projet), dont 10 n'ont que des activités équestres.** Les données anciennes manquent pour estimer précisément l'évolution récente de ces activités sur le territoire. Au niveau national, leur développement a commencé dans les années 1990 et se poursuit jusqu'à aujourd'hui. **Le développement de ces activités est particulièrement fort à proximité des villes, car leur commercialisation se fait en circuit court et vise un public relativement aisé.**

On compte dans les fermes de la métropole :

- > 412 chevaux en pension répartis dans 17 fermes ;
- > 61 chevaux d'élevage répartis dans 7 fermes ;
- > 89 chevaux d'apprentissage dans 4 fermes.

Les chevaux de travail et de chair ne sont plus représentés sur le territoire.

Par rapport aux EPCI voisins, les activités équestres sont nettement mieux représentées. De plus, on observe, au sein de ces EPCI, que les chevaux se raréfient en s'éloignant des agglomérations.



Nouveau centre équestre pour des activités en plein développement (Pouilly).

#### E. Le maraîchage, la vigne et l'arboriculture se développent à nouveau

**Le bassin messin a été, par le passé,** au moins entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et la fin de la Seconde Guerre mondiale, un **important centre de productions de denrées alimentaires** que l'on dirait aujourd'hui « spécialisées », alors qu'elles étaient des plus variées à l'époque : vigne, maraîchage et arboriculture.

Il faut, en outre, signaler qu'à cette époque, le poids de l'élevage était bien plus important qu'aujourd'hui, où les céréales sont majoritaires. En effet, **la faible mécanisation des travaux des champs jusque dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle faisait que la main d'œuvre était mieux valorisée par l'élevage** (bovin, ovin et porcin) que la céréaliculture, **surtout sur tous les terrains lorrains à tendance argileuse.**

C'est donc une agriculture très différente qui couvrait le pays messin. Les documents pour la décrire existent, mais leur

synthèse n'a pas été faite à notre connaissance, **hormis sur les fraises et la vigne** (voir encadrés). Il y aurait là un intéressant travail d'historien à mener. Par conséquent les propos qui suivent n'ont pas valeur d'exactitude historique.

**Nous repartirons simplement d'une carte,** qui n'avait a priori aucun parti pris en la matière, puisqu'elle a été **dessinée pour la Chambre de commerce de Metz, en 1936.** Carte en faïence que l'on peut consulter aujourd'hui dans un couloir du lycée Louis Vincent à Metz. Très logiquement, cette carte fait la part belle aux productions industrielles, qui sont mises en avant sur l'ensemble du territoire et dans le cartouche inférieur. **Exception majeure : le bassin messin, pour lequel les productions industrielles sont reléguées au second plan.** Ce que la carte y met en avant, ce sont les productions agricoles : mais quelles productions ?

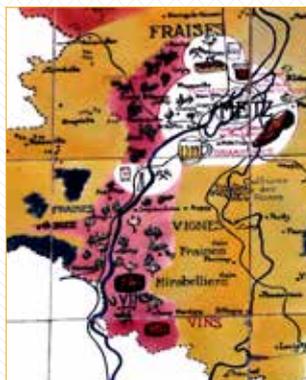
Dans le cartouche inférieur, la seule production agricole mentionnée est :

- > fraises, production moyenne annuelle 5 500 tonnes.

Sur la carte, sont répertoriées les productions suivantes pour le bassin messin :

- > fraises ;
- > vins ;
- > vignes (zone colorée en rose) ;
- > mirabelliers ;
- > cultures de roses (à Marly) ;
- > brasseries ;
- > fabriques de conserves ;
- > confitureries ;
- > manufactures de chaussures (cuir).

La présence de fabriques de conserves et de confitureries montre que la production de fruits et légumes était bien supérieure à ce qui était nécessaire pour approvisionner la population sur la seule saison du frais. Le territoire était même, sans doute, exportateur net sur ces denrées, en frais et/ou en conserves.



La Moselle économique, carte établie en 1936 par Marcel Grosdidier de Matons pour la Chambre de commerce de Metz, réalisée par les Fayenceries de Sarreguemines et installée dans un couloir du lycée Louis-Vincent à Metz

Les productions messines non liées à l'agriculture sont au contraire très discrètes. Metz était une ville agricole, mais pour un type d'agriculture qui a bien changé depuis.

La toponymie des rues des villages de la métropole permet, elle aussi, de se rendre compte de la diversité des productions anciennes : rues des vergers, des jardins (potagers), des chènevières (chanvre), des vignes (ou Saint-Vincent, patron des vignerons) sont bien présentes. On se souvient aussi

de ce qui caractérisait certains quartiers messins : les vignes, puis le maraîchage, à **Devant-les-Ponts**, le maraîchage au **Sablon**, les vignes et jardins à **Queuleu**, les pépinières à **Plantières**, etc. L'église du Sablon est dédiée, en 1928, à Saint Fiacre, patron des maraîchers. On trouve aussi une statue de Saint Fiacre à **Devant-les-Ponts** et une rue Sente à **My**, à proximité du dernier secteur de serres à avoir disparu au Sablon vers l'an 2000.



photo du Saint-Quentin en 1870 - source : Républicain lorrain

## ▪ La vigne et le vin de Moselle

La vigne est attestée sur les côteaux de la Moselle depuis l'antiquité et son introduction par les Romains. Elle y restera présente à travers les siècles, avec des hauts et des bas selon les vicissitudes de l'histoire, mais surtout avec des hauts.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, des surfaces oscillant entre 40 000 et 50 000 hectares sont mentionnées pour la Lorraine. Avant l'Annexion, le vignoble produit un vin plutôt bon marché, mais abondant : l'armée en achète 1 litre par jour et par soldat.

Avec l'Annexion de la Moselle en 1870, le marché allemand s'ouvre au vin mosellan, et celui-ci va produire des vins de qualité très appréciés en Allemagne. La bouteille peut coûter autant qu'un champagne et on voit des vigneron champenois venir s'installer en Moselle pour ne pas payer les droits de douane. En 1888, un inventaire fait état de 6 500 ha de vigne et 22 000 vigneron en Moselle. C'est l'âge d'or du vin de Moselle.

Le vignoble va ensuite devoir affronter 3 contraintes majeures qui lui seront fatales :

- › l'industrialisation de la région, qui va offrir de meilleurs salaires, permanents sur l'année, contrairement à la vigne, qui offre un travail saisonnier pour les ouvriers agricoles ;
- › le phylloxéra, maladie due à un insecte américain, introduit en France en 1861, et qui va se répandre vers le nord à une vitesse moyenne de 30 km/an ;
- › le retour à la France en 1919 : les allemands vont se détourner du vin mosellan et les mosellans voudront découvrir les vins du sud, y compris d'Algérie.

À partir de ce moment, la surface du vignoble va baisser de manière continue. Il est en partie remplacé par les fraisières, qui vont, au contraire, prospérer comme par un jeu de vases communicants. En 1950, on ne compte plus que 100 ha en Lorraine. En 1974 le bassin messin ne compte plus que 2 ha, à Marieulles-Vezon.

Le renouveau commence dans les années 1980 et 1990, avec quelques pionniers. En 2010, le vin de Moselle obtient une AOC en remplacement de son appellation VDQS (Vin de qualité supérieure). En 2018, la Moselle compte 100 ha de vignes et produit 4 000 hectolitres de vin, dont 2 000 en AOC (2 500 hl en 2020). L'enquête de la Chambre d'Agriculture a recensé 30 ha sur le territoire de Metz Métropole en 2020.

Surtout, le vin de Moselle reconquiert progressivement la table des mosellans, grâce à de gros travaux des vigneron sur la qualité. On peut raisonnablement espérer que le vignoble va continuer à croître, lentement mais sûrement, et qu'il trouvera des débouchés hors de son terroir au fur et à mesure de son développement.

Plusieurs domaines ont acquis, ces derniers temps, une notoriété incontestable. Elle profite à tout le vignoble, car les vigneron travaillent maintenant de manière concertée au travers du syndicat de défense de l'AOC. Ce renouveau du vin de Moselle a désormais un impact positif sensible sur l'image du territoire de la métropole messine. L'attractivité d'une ville passe aussi par les produits de qualité qu'elle peut offrir, notamment pour attirer des emplois de niveau métropolitain. Les retombées sont aussi touristiques et la promotion doit être menée au niveau de l'aire de production AOC, c'est-à-dire à l'échelle mosellane qui possède une route des vins.



La vigne se développe, de nouveaux vignobles viennent compléter les plus anciens (Marieulles-Vezon).

## ▪ Histoire de la fraise de Woippy

L'histoire de la fraise de Woippy, qui deviendra messine puis mosellane, **commence en 1868**, quand deux vigneron woippyciens implantent leurs premiers plants ramenés de Bretagne. La fraise va alors se développer rapidement, **en partie en remplacement de la vigne atteinte par le phylloxéra**.

On trouve les dates, les surfaces et les quantités suivantes pour la Moselle :

Année	Surface (ha)	Tonnage produit	Etendue géographique
1868	Premiers plants		Woippy
1895	50		Woippy et communes voisines
1914	125	2000	Ouest de Metz et nord du pays messin
1920	350 (200 sur Woippy)	3000-4000	Ensemble du pays messin
1930	900	5000	Pays messin et pays de Sierck-lès-Bains
1939	1230 (dont 320 sur Woippy)	8000	Idem
1945	150	-	-
1950	800	3000	-
1952	-	5700	-
1955	-	9000	-
À partir de 1960	Déclin progressif jusqu'à la fermeture de la coopérative en 1997		

Les années 1920-1930 constituent l'âge d'or de la fraise mosellane. Une gare est construite à Woippy pour pouvoir écouler la production vers l'Allemagne d'abord, puis vers la moitié nord de la France et la Suisse. À ce moment, **la fraise mosellane représente 1/4 à 1/3 de la production française**.

La Seconde Guerre mondiale donne un coup d'arrêt brutal, mais temporaire, à la production, par manque de main d'œuvre, et parce qu'il est plus nécessaire de cultiver des pommes de terre que des fraises en temps de guerre. **Cependant, la production reprend vigoureusement et ne met que 10 ans pour dépasser son record d'avant-guerre.**

À partir des années 1960, la fraise de Woippy rentre en déclin pour diverses raisons : destructions par les gelées de l'hiver 1956, dégénérescence de la principale variété, concurrence des autres régions et des pays voisins (Espagne), urbanisation des terrains propices, autant de facteurs qui conduisent au non-renouvellement des générations de fraisculteurs et à la perte du savoir-faire. **La fraise mosellane ne représente plus que 5 % de la production française en 1969, 0,5 % en 1986.** La coopérative est démantelée en 1997. Ne restent plus que quelques producteurs non organisés en filière.

Aujourd'hui, l'enquête agricole réalisée par la Chambre d'agriculture apporte les informations suivantes pour la métropole : **19 agriculteurs maraîchers produisent des légumes sur une surface de 91 hectares en extérieur et 10 hectares couverts.** On y inclut les petits fruits, hors verger. **Avec de telles surfaces, la production légumière n'est plus une production anecdotique dans la métropole** (La Maxe, Metz, Marieulles-Verzon, Ban Saint Martin, Saulny, etc.).

Ces chiffres comprennent cependant des stratégies très différentes. Parmi ces 19 agriculteurs, **le maraîchage est la production unique ou dominante pour 15 d'entre eux.** Le modèle de maraîchage traditionnel sur des surfaces relativement réduites est bien représenté, mais cohabite avec une production légumière en tant qu'atelier de diversification sur des exploitations de grande taille.

Deux types de productions se distinguent :

- > **la production dite parfois « de plein champs »**, c'est-à-dire avec un petit nombre de légumes, voire un seul, cultivés sur plusieurs hectares de manière très mécanisée (exemple : les salades à La Maxe) ;
- > **la production multi-espèces**, qui peut compter plusieurs dizaines d'espèces et un nombre encore bien plus grand de variétés sur une même exploitation, de quelques ares à quelques hectares (exemple : les maraîchers de Devant-les-Ponts, Saulny ou Marieulles-Vezon).

Il existe aussi des cas intermédiaires. **À ces deux stratégies vont correspondre des modes de commercialisation visant des marchés différents** : soit le circuit court, soit l'approvisionnement des grandes et moyennes surfaces (GMS), des centrales d'achat ou de la RHD (restauration hors domicile).

**L'espace test agricole de Metz Frescaty** a la vocation d'aider des maraîchers à s'installer sur le territoire métropolitain (cf. point 3.1.)

**On ne compte plus que 5 arboriculteurs** (Marieulles-Vezon, Peltre, Vernéville et Saulny), pour 15 hectares de vergers dans la métropole. Dans les 3 cas, l'atelier fruits est associé à du maraîchage. **Le verger métropolitain est donc très réduit, pour ne pas dire encore anecdotique.** Il est clair qu'il ne s'agit pas des résidus de l'immense verger qui couvrait encore la métropole voici 100 ans mais de nouveaux vergers. En effet, **il est présent sur des exploitations maraîchères et arboricoles solides, et bénéficie de leur dynamique économique.** Cependant, il garde à ce stade un statut de produit permettant de diversifier l'offre en circuits courts, et il est encore trop tôt pour imaginer une production fruitière autonome couvrant de grandes surfaces

La Chambre d'agriculture recense **5 vignerons, qui exploitent au total 30 hectares dans la métropole.** Le Château de Vaux est aujourd'hui le plus reconnu et se situe sur le territoire métropolitain. Pour comprendre la dynamique actuelle de la vigne et du Vin de Moselle (AOC), se référer à la fin de l'encadré « La vigne et le vin de Moselle ».

**La métropole compte 4 horticulteurs et 1 pépiniériste** (Aigny, Ban-Saint-Martin, Moulins-lès-Metz et Metz), **exploitant un total de 3,3 ha dont 2,3 ha sous serres en grande partie chauffées.** Pour ces productions aussi, les surfaces actuelles sont bien inférieures à ce qu'elles étaient voici quelques dizaines d'années.



Légumes de plein champ (La Maxe).



Le mode « cueillettes » : à mi-chemin entre le légume de plein champ et le multi-espèce, complété d'un mode de commercialisation original (Peltre).



Un verger professionnel de mirabelliers, une forme traditionnelle (Marieulles-Vezon).

### Les Jardins Fruitiers de Laquenexy

Bien connus sur l'Eurométropole, les Jardins Fruitiers de Laquenexy ne constituent pas, à proprement parler, une exploitation agricole mais leur histoire est inscrite dans l'agriculture départementale.

Un institut viticole y est créé en 1904 pour aider les viticulteurs à reconstruire leurs vignobles suite aux ravages du phylloxéra. À partir de 1946, la station de Laquenexy va progressivement s'orienter vers l'arboriculture fruitière. Elle fait alors et jusqu'au début des années 2000, un travail de transfert de technologies et de développement de variétés adaptées au contexte local, dans le but de promouvoir le verger mosellan. À partir de 2004, le site devient un verger conservatoire et touristique qui valorise le patrimoine fruitier mosellan. Il propose entre autres des animations de découverte grand public, des stages de formation et un fonds documentaire. Pour plus d'informations : [www.jardinsfruitiersdelaquenexy.com](http://www.jardinsfruitiersdelaquenexy.com)



Un verger professionnel de pommiers, une forme plus moderne (Peltr)

Le lycée Robert Schuman a remplacé la dernière pépinière de Plantières, ce qui permet de se rendre compte de sa taille (15 ha environ).

Quant aux pépinières de l'Île Saint-Symphorien, disparues dans les années 2000, elles sont encore dans les mémoires car elles étaient bien visibles depuis l'autoroute.

▪ **Offre et demande**

En 2018, le cabinet d'étude Auxilia, intervenant dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial de l'Eurométropole, a évalué l'offre locale en fruits et légumes à 1 700 T/an et les besoins locaux à 17 200 T/an, soit un rapport de 1 à 10. On constate donc d'importantes marges de progression pour les productions fruitières et légumières dans la métropole, sans parler de l'approvisionnement du bassin messin dans son ensemble, voire du sillon mosellan.

Enfin, il existe aussi 2,5 hectares de houblon (bio et commercialisé en vente directe) sur une ferme céréalière qui vend sa production sur le territoire, vraisemblablement à des brasseurs.

Le maraîchage, que l'on a pu dire quasiment disparu voici quelques dizaines d'années, a donc retrouvé des surfaces et une diversité de modèles économiques qui sont une base solide pour un développement futur qui semble bien à sa portée.

▪ **Approvisionnement des cantines scolaires en fruits et légumes**

Toujours en 2018, Auxilia évalue les besoins annuels en fruits et légumes des cantines scolaires messines à environ 200 tonnes, soit l'équivalent de 8,6 hectares de maraîchage. Si l'on extrapole à la métropole, sur base de la population, on obtient environ 385 tonnes, soit 15 hectares de maraîchage, pour couvrir 100 % des besoins des cantines scolaires métropolitaines.

Encore une fois, cet approvisionnement semble possible. Il faut cependant remarquer que :

- › il serait nécessaire toute l'année, sauf l'été, ce qui implique un étalement de la production dans le temps, autant que possible, et des modes de conservation pour le reste ;
- › la qualité nécessaire pour approvisionner les cantines scolaires à des coûts raisonnables est bien spécifique et différente des produits destinés à la vente directe ;
- › les fruits et légumes destinés aux cantines scolaires font l'objet, au préalable, d'un nettoyage et d'un conditionnement particulier, qui nécessitent la mise en place d'une filière dédiée.

F. La culture biologique en progression

Le développement de l'agriculture biologique en France est fort et constant depuis une quinzaine d'années, à tel point qu'il est difficile d'avancer des chiffres qui ne soient pas

immédiatement dépassés. Le ministère de l'Agriculture avance des croissances annuelles de l'ordre de 13 % par an, la surface en biologique ayant doublé sur les 5 dernières années.

Les dernières données disponibles (2010) sont les suivantes :

	Part des exploitations (%)	Part de la surface agricole (%)	Source
France	10,4	8,5	Agreste
Grand Est	8,1	7,0	Agreste
Moselle	10,4	4,9	Agreste
Metz Métropole	7,0	2,3	CdA 57

Il faut remarquer que la production labellisée biologique concerne maintenant toutes les productions agricoles (céréales, viande, légumes, vin, etc.), et ce y compris à Metz Métropole. Ainsi, il serait difficile de décrire la « ferme biologique moyenne » sur le territoire métropolitain : on y trouve aussi bien une exploitation viticole sur 3,5 ha qu'une de polyculture-élevage sur 150 ha. Les productions sont, elles-aussi, très variées : des fruits et légumes, des céréales, de la vigne, des bovins (viande) et du houblon.

Par ailleurs, il est estimé que **70 % des habitants du Grand Est consomment des produits bio au moins une fois par mois**, 14 % quotidiennement, soit des valeurs identiques aux moyennes nationales. On estime aussi que **67% des produits bios consommés en France sont produits en France**, cette part monte même à 98 ou 99 % pour le lait, produits laitiers, œufs, viande, vins et alcools. Il existe une véritable dynamique qui ne relève pas uniquement du secteur productif, mais qui englobe tout le champ de l'alimentation.

Avec ses 8 exploitants sur 370 hectares, soit 7 % des agriculteurs installés sur 2,3 % de la surface agricole, la métropole a très clairement un retard à combler. Ceci d'autant plus que la production biologique n'apporte pas des aménités positives que sur l'alimentation. La qualité de l'air, de l'eau, la



L'agriculture biologique : une demande qui ne cesse de croître

biodiversité ou encore l'image et l'attractivité du territoire ont tout à gagner du développement de l'agriculture biologique, et ce d'autant plus que le territoire est urbanisé. Le retard du bio métropolitain est d'autant plus notable au regard de la demande sociétale des populations urbaines sur ces aménités et du potentiel commercial de la métropole.

## G. Les jardins familiaux, un complément alimentaire à prendre en considération



Sansonnet (jardins familiaux)

Le présent diagnostic traite de l'agriculture professionnelle, c'est-à-dire celle qui donne lieu à commercialisation de la production. Dans une optique alimentaire, il ne faut cependant pas négliger l'agriculture non professionnelle dite parfois « amateur » ou « familiale ».

Cette agriculture non professionnelle exploite des surfaces relativement importantes pour la production légumière et fruitière. En 2015, une campagne de recensement avait compté 32,4 hectares de jardins familiaux (indépendants des parcelles d'habitat), répartis en 72 ensembles, pour le seul ban communal de Metz. L'analyse n'a malheureusement pas été faite pour l'ensemble de la métropole, mais on dépasse certainement les 40, voire les 50 ha.

Il faut y ajouter la myriade de potagers présents sur les parcelles d'habitation. On compte près de 32 000 parcelles d'habitat individuel dans la métropole. Les potagers qu'on y trouve sont très inégaux en taille, certains ne font que



Le jardin familial : des soins constants pour des légumes que l'on a aimés avant de les manger

quelques mètres carrés tandis que d'autres font plusieurs ares. L'absence complète de toute plante comestible (herbes condimentaires, pommier,...) y est cependant plutôt rare. **En ne comptant même que 5 m<sup>2</sup> de potager par jardin en moyenne, on parle de 15 hectares supplémentaires. Les vergers et les jardins qui subsistent sur les côtes et dans les secteurs de friches peuvent aussi être comptés.** Il n'est pas rare d'y trouver des vergers amateurs de plusieurs ares, voire 20 ou 30 ares.

En additionnant toutes ces surfaces productives, **on arrive facilement à 80 hectares, peut-être encore plus**, soit une surface comparable à celle du maraîchage et de l'arboriculture professionnelle. Rien n'indique, par ailleurs, que la production au m<sup>2</sup> y soit moindre qu'en agriculture professionnelle.

**L'inégalité du savoir-faire et de l'outillage est compensée par une main d'œuvre qui ne compte pas ses heures.** Pour être complet, l'intérêt pour les poules vient encore diversifier la production familiale par des œufs.

**Les bénéfices de cette agriculture amateur ne sont plus à démontrer :** bien-être psycho-social, activité physique, apport de produits frais dans des familles à faible revenu, paysage, culture et savoir-faire, etc. Il n'est pas impensable que certains amateurs motivés passent progressivement à une forme professionnelle, en double-activité ou non. C'est en tous cas l'orientation qu'ont choisie certains vigneronniers à partir des années 1990.

## 1.2. Le rôle paysager des différentes activités agricoles dans la métropole

L'agriculture impacte différemment le paysage suivant son **contexte agro-géographique**. Il existe 4 grandes entités sur le territoire métropolitain. Schématiquement, celui-ci est constitué d'ouest en est :

- > d'un plateau en bordure du Pays-haut ;
- > des côtes de Moselle, versant descendant vers la vallée de la Moselle ;

- > du fond plat de la vallée de la Moselle ;
- > d'un autre plateau, bordure du plateau lorrain englobant les vallées de la Seille et de la Nied.

Viens se superposer à ce schéma géomorphologique, la **présence de la ville qui détermine une entité urbaine et périurbaine.**

### A. Des plateaux agricoles assez polyvalents

Les deux plateaux qui encadrent le territoire de Metz Métropole à l'ouest et à l'est sont argilo-limoneux, typiques de l'est du bassin parisien. Les parcelles agricoles y sont de grandes tailles, donnant un paysage d'open-field que ne rompent que quelques haies, rescapées des remembrements. La vue est cependant souvent interrompue à moyen plan par des boisements. **Les vallées de la Seille, de la Nied et leurs affluents, sont assez peu marquées.**

Ces plateaux sont essentiellement occupés par les grandes cultures. Les parcelles en herbe se situent plutôt dans les fonds de vallées, plus humides et argileux. **L'ensemble donne une mosaïque à grands carreaux, dont les couleurs varient en fonction des cultures et de leur stade de développement :** différents tons de verts des prairies et des céréales en herbe, jaune vif du colza, jaune/vert/roux du tournesol, ocres des céréales mures et brun des parcelles nues.

Les villages sont marqués par un **bâti agricole de grande dimension, bâti ancien dans les cœurs de villages et bâti moderne en bordure ou à l'écart des villages.** Les fermes isolées étaient traditionnellement rares dans la région, sauf sur les terres redistribuées après les campagnes napoléoniennes comme sur le plateau ouest. **Le mouvement de sortie des fermes des villages, pour permettre l'agrandissement des bâtiments notamment, change progressivement cette tradition.**



Plateaux céréaliers, vallées plus herbagères et des villages (Pouilly)

Les sols de ces plateaux, souvent calcaires, se prêtent bien aux diverses grandes cultures déjà évoquées, sauf les sols les plus argileux, qui sont réservés à la production d'herbe, donc à l'élevage. S'ils ne sont pas trop argileux, ils conviennent également à la production légumière et à l'arboriculture. **Tous les villages lorrains étaient entourés d'une ceinture de jardins et de vergers assez prospère.** La vigne n'en était pas totalement absente, surtout sur les coteaux un peu plus marqués. Sans être des sols exceptionnels (mais le sol parfait n'existe pas) ce sont des sols finalement assez polyvalents, qui peuvent accueillir une grande diversité de productions.

## B. Des côtes de Moselle en transition

Le paysage métropolitain est très marqué par la côte de Moselle, versant assez raide en rive gauche de la vallée de la Moselle et ses circonvolutions autour des vallées affluentes. Le Mont Saint-Quentin en est l'élément le plus connu, car il surplombe la métropole et constitue un lieu privilégié du tourisme de loisirs.

Ces côtes sont aujourd'hui largement enrichies ce qui, de loin, peut leur donner un aspect forestier. Pourtant, quand on se promène sur la côte elle-même, on constate tout de suite les différences avec la forêt : reste d'un parcellaire très fragmenté, jardins et vergers entretenus ou abandonnés, végétation ligneuse de calibre très variable, zones herbeuses encore exploitées ou non et réseau de chemins tout à fait particulier.

Une étude réalisée en 2013-2014 a mis en évidence le potentiel foncier de ces friches dans la métropole : un peu plus de 750 hectares, répartis sur 72 secteurs. Sur cet ensemble, 300 ha seraient appropriés à une reconversion agricole et pourraient convenir, selon les endroits, à la viticulture, au maraîchage, à l'élevage ou à une mixité de ces fonctions.

La problématique de ces friches est leur structure foncière extrêmement fragmentée, qui limite, voire empêche, la constitution d'ensembles parcellaires suffisants pour imaginer une reconquête agricole. Seule l'implication sur le long terme des collectivités locales, avec le soutien réglementaire de l'État, permettrait de restructurer ce foncier pour recréer une mosaïque agricole et naturelle sur ces côtes.

Comme cela vient d'être noté, si la friche domine le paysage, il y reste des parcelles agricoles. La viticulture y représente le principal moteur de transition, mais on y trouve aussi des parcelles maraîchères et arboricoles, professionnelles ou non, ainsi que des prés de fauche. Toutes ces parcelles sont des amorces de reconquête et doivent être confortées pour rouvrir petit à petit le paysage des côtes.

Les sols des côtes de Moselle ne se prêtent pas à toutes les productions, ne serait-ce que du fait de leur pente marquée. Ainsi, de grandes cultures mécanisées ne sont pas envisageables. Ils peuvent aussi être caillouteux et relativement peu profonds par endroit, ce qui y limite localement le maraîchage, voire les herbages. En revanche, ils conviennent bien à la vigne et à la production fruitière.



Un vignoble qui côtoie des friches et un bout de verger encore entretenu, sans doute par un particulier (Marieulles-Vezon).

## C. Le fond inondable de la vallée de la Moselle : un milieu agricole en voie de disparition

Ce milieu agricole est aujourd'hui réduit à la portion congrue, consommé presque entièrement par l'urbanisation et l'exploitation du sable, qui laisse la place aux étangs qui couvrent la vallée de la Moselle. Le sable, justement, et la proximité de la nappe d'eau, ont jadis fait la richesse maraîchère de ces terrains (voir le lieu-dit Les sables au Ban-Saint-Martin ou Ferme d'outre Moselle, qui désigne aujourd'hui des étangs à Vaux).

Quelques-uns de ces terrains n'ont pas été urbanisés ou excavés pour diverses raisons. Ils doivent être préservés comme une ressource d'autant plus précieuse qu'elle est devenue rare.

La métropole compte encore quelques maraîchers, soit inclus dans la trame urbaine (voir point suivant), soit à l'extérieur de la ville, notamment à La Maxe. La commune compte deux maraîchers, produisant chacun sur une dizaine d'hectares à Saulny et à Montigny-lès-Metz, et un polyculteur-éleveur qui produit aussi des légumes de plein champ à Peltre.

Les sols sont sableux, ce qui est idéal pour la production légumière à condition de pouvoir irriguer, ce qui est le cas. Ils

conviennent aussi aux herbages et, dans une moindre mesure, aux céréales.

Même si, à l'échelle de la superficie agricole utile métropolitaine, le fond de vallée propose des surfaces anecdotiques, à l'échelle de la production légumière, il représente une part notable de la surface exploitée dans la métropole et ses caractéristiques pédologiques justifient une attention particulière.



Le fond de vallée sablonneux à La Maxe

## D. Les milieux urbains et périurbains

Le milieu urbain et périurbain représente aujourd'hui un contexte agricole à part entière, au sein duquel l'agriculture, sans nécessairement être un élément dominant, peut imposer sa marque paysagère. La ville de Metz et les communes avoisinantes se prêtent particulièrement à ce retour de l'agriculture dans la ville (n'oublions pas que, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, les villes françaises, même Paris, étaient peu ou prou des villes agricoles).

Les espaces artificialisés et ceux restés verts y sont imbriqués du fait de l'histoire (ville en partie constituée d'anciens villages), de la géographie des lieux (versants, zones inondables) et d'une urbanisation récente, qui s'est construite par grossissement des noyaux villageois en laissant des zones non construites entre ces villages. Cela signifie qu'on peut envisager ces zones non construites comme un élément constitutif d'une certaine urbanité, explicitement souhaitée, éventuellement en ayant pour projet d'y adapter l'agriculture aux besoins alimentaires des riverains.

Par conséquent, on ne verrait plus ces zones comme des espaces à combler pour densifier la ville, autre option intéressante aussi. C'est un choix qu'il faut poser, sinon de manière générale, au moins au cas par cas.

Il existe, ainsi, quelques fermes urbaines anciennes (maraîchers et pépiniéristes de Metz Nord) et une plus récente, la ferme de Borny en phase de renouveau. La Ville de Metz reste cependant intéressée par le concept de ferme urbaine. La première couronne de faubourgs comprend des fermes périurbaines : à Magny, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz ou Peltre par exemple. Viennent ensuite les fermes présentes dans les villages plus éloignés de la ville centre, qui exploitent dans un paysage plus rural, bien que leur économie puisse être très périurbaine.

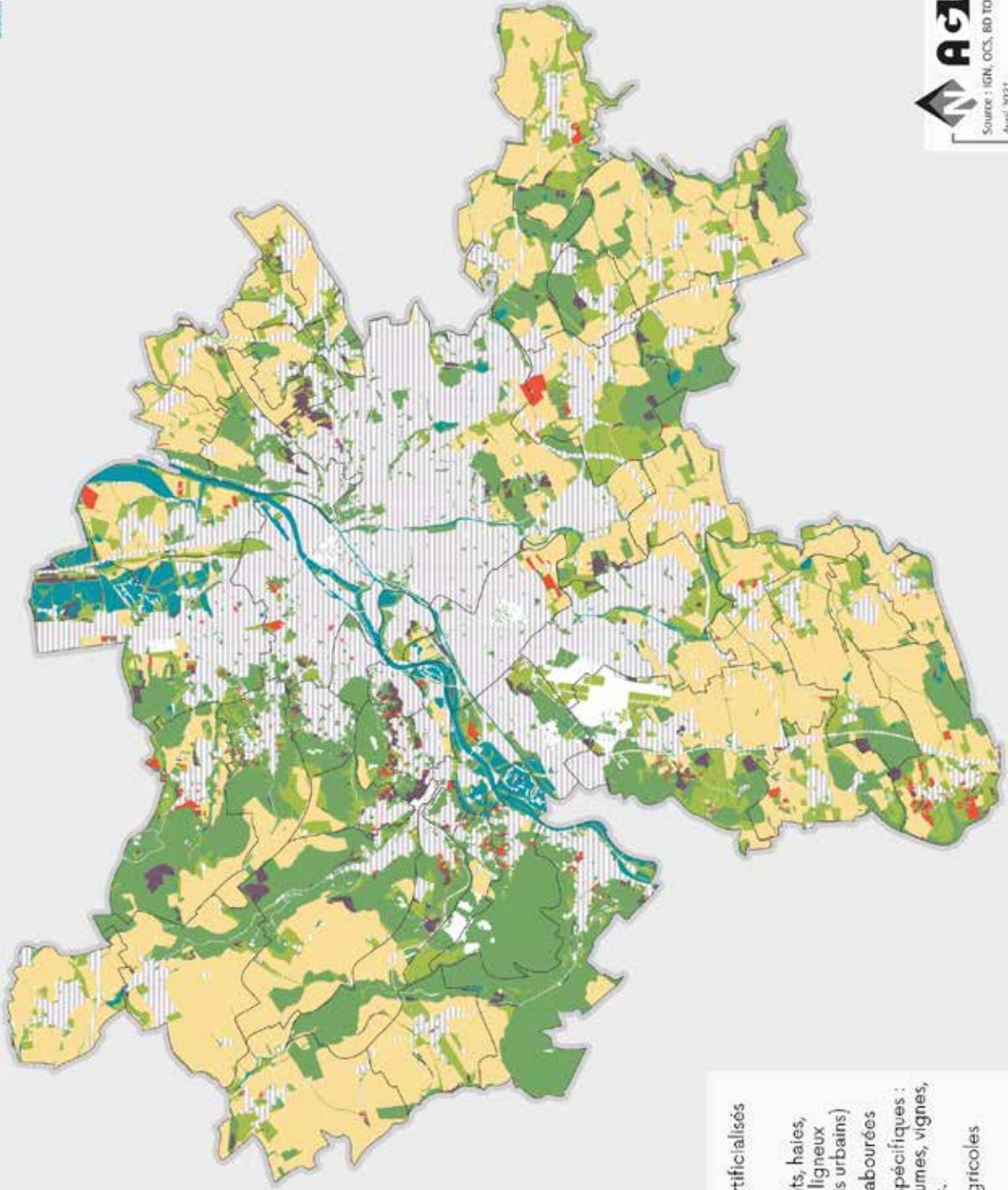
En plus des espaces maraîchers inclus dans le tissu urbain et des quelques sièges d'exploitation immédiatement périurbains, certains espaces agricoles font partie du paysage messin : les champs captant au nord de la ville ; la vallée de la Seille jusqu'aux abords du Sablon ; le secteur des Bévoyes, descendant jusqu'au Technopole d'un côté et Magny de l'autre ; ou encore l'Île Saint-Symphorien.

Les sols de ces espaces agricoles sont variables : sols sableux de fonds de vallées, bien sûr, mais aussi sols de côtes (Devant-les-Ponts) ou sols de plateaux (Bévoyes).



Intégrer agriculture et ville dans un même paysage, mais surtout dans une même logique (Metz vu de Pouilly).

Carte des paysages agricoles  
PLU METZ MÉTROPOLE



- Milieux artificialisés
- Eau
- Boisements, haies, éléments ligneux (y compris urbains)
- Cultures labourées
- Cultures spécifiques : fruits, légumes, vignes, fleurs, etc.
- Friches agricoles
- Prairies

## 2. LA STRUCTURATION ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS AGRICOLES

### 2.1. L'orientation des activités et l'insertion de l'agriculture dans l'économie

Après une caractérisation globale de la nature des activités, cette partie permet d'entrer plus dans le détail des composantes des exploitations agricoles qui siègent sur le territoire de Metz Métropole.

#### A. Les caractéristiques des exploitations agricoles de Metz Métropole

##### • Emplois : une diversification bénéfique

Les 114 exploitations de la métropole messine totalisent 316 équivalents temps pleins. En tenant compte des temps partiels et des saisonniers, ce sont 488 personnes différentes qui travaillent pour la ferme métropolitaine, à un moment de l'année ou toute l'année.

Bien sûr, les différentes productions ne nécessitent pas la même quantité de main d'œuvre. Nous n'avons pas le détail par atelier au sein de chaque exploitation, mais nous pouvons voir que les exploitations emploient la main d'œuvre suivante en fonction des ateliers qu'elles ont développés :

Type d'exploitation	Nombre d'exploitations	Nombre d'ETP moyen	Nombre de personnes différentes en moyenne
Toutes les exploitations	114	2,8	4,3
Ayant au moins un atelier maraîchage, horticole, viticole ou arboricole	28	6,2	11,6
Ayant un atelier équestre	18	2,2	2,6
Ayant un atelier avicole	11	2,3	2,6
Polyculture ou polyculture-élevage sans aucun atelier de diversification	59	1,5	1,7

Lecture du tableau : une exploitation ayant un atelier avicole, par exemple, peut n'avoir que cette activité ou au contraire avoir une centaine de poulets et plusieurs centaines d'hectares en polyculture

Les réalités rassemblées dans une ligne du tableau précédent sont très diverses. En effet, une exploitation maraîchère peut occuper une seule personne sur quelques ares, tout comme elle peut en occuper des dizaines sur plusieurs hectares. Les points suivants se dégagent :

- Les cultures spécialisées occupent un grand nombre de personnes, surtout au regard des faibles surfaces occupées. Sur ces personnes, plus de la moitié est en temps partiel (saisonniers).
- Les fermes équestres ou avicoles occupent un peu plus de personnes que la moyenne, mais sur des surfaces beaucoup plus faibles. Contrairement aux cultures spécialisées il s'agit pour beaucoup de temps pleins.

- Les fermes de polyculture-élevage (bovins) et de grandes cultures occupent peu de personnes par exploitation, mais le nombre d'exploitation est plus important.

La diversification de l'agriculture n'est pas seulement un enjeu pour l'alimentation et l'attractivité métropolitaine, elle représente aussi un potentiel d'emplois métropolitains comme le montre le tableau suivant :

Type d'exploitation	Part des exploitations (%)	Part des ETP (%)	Part des personnes occupées (%)	Part de la SAU (%)	Surf. Nécessaire pour 1 ETP (ha)
Spécialisées	33	59	65	2	1,5
Diversifiées	15	13	15	20	77
Non diversifiées	52	28	20	78	142

### ▪ Grille de lecture des types d'exploitation

- > exploitation spécialisée : exploitation n'ayant qu'un ou plusieurs des ateliers suivants : maraîchage, horticulture, arboriculture, équestre, élevage volailles/lapins/porcins, viticulture ;
- > exploitation diversifiée : exploitation ayant au moins un des ateliers de chacune des catégories précédentes ;
- > exploitation non diversifiée : exploitation n'ayant qu'un ou plusieurs des ateliers suivants : grandes cultures, élevage bovin lait, élevage bovin viande, élevage ovin.

Ces données montrent que les exploitations spécialisées restent imbattables en termes d'emplois apportés sur le

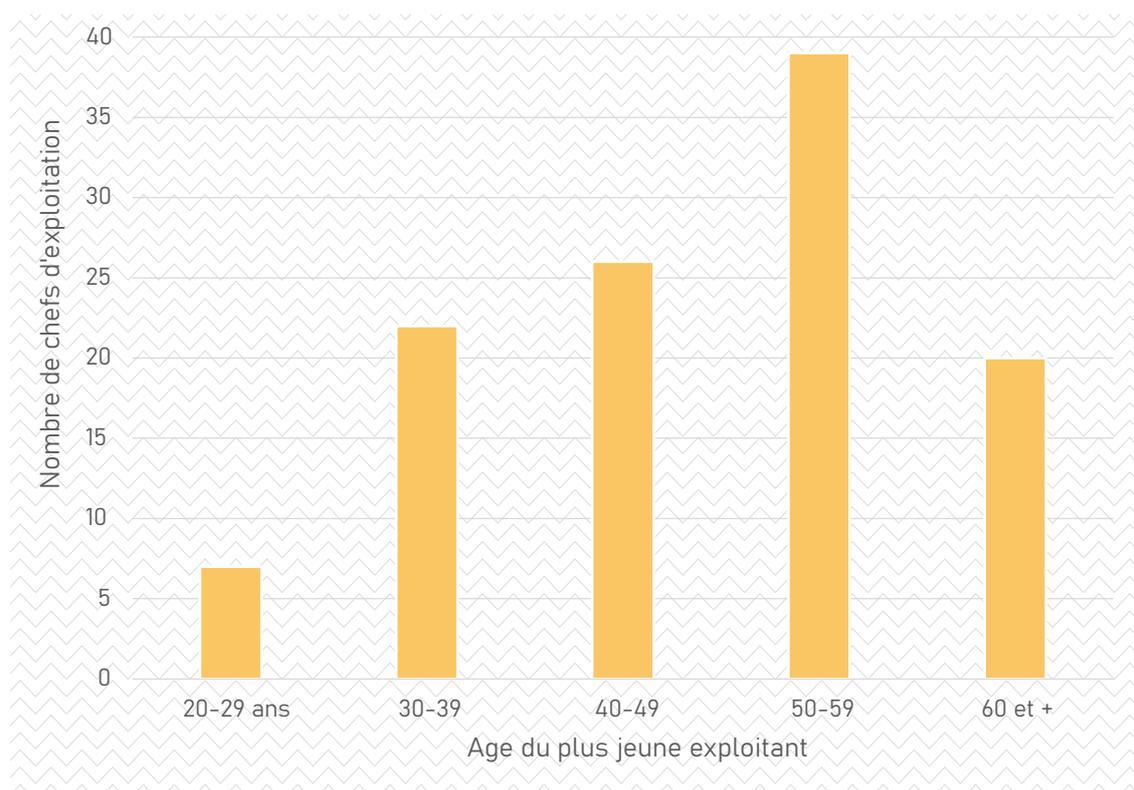
territoire. Cependant, l'apport de la diversification n'est pas négligeable, puisqu'il divise par deux la surface nécessaire pour fournir un équivalent temps-plein. Attention sur ce dernier point, de grandes exploitations peuvent créer un peu d'emploi en montant des ateliers de diversification. Dans la même catégorie existent également des exploitations un peu à l'étroit sur leur parcellaire pour ne vivre que de polyculture ou polyculture-élevage, et qui montent un atelier diversifié pour se maintenir économiquement.

L'enquête de la Chambre d'agriculture révèle que **3 des 52 exploitations non diversifiées ont pour projet de monter un atelier de diversification.**

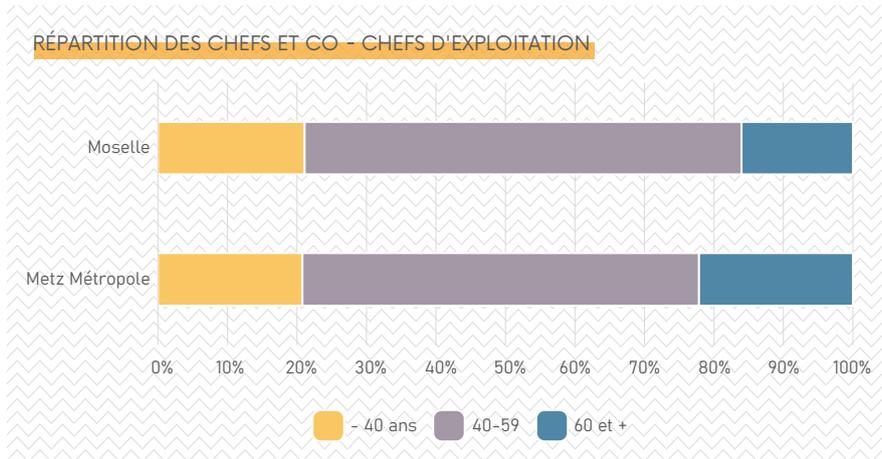
### ▪ Âge des exploitants : le défi du changement de générations

En ne retenant que le plus jeune des co-chef(fe)s d'exploitations quand il y en a plusieurs, leur moyenne d'âge est de 48 ans, la médiane est de 50 ans. Cela signifie que la moitié des

exploitations sont gérées par des chefs d'exploitations qui ont tous plus de 50 ans. L'histogramme suivant montre clairement une déformation vers les classes d'âge les plus âgées.



En prenant en compte tous les chef(fe)s et co-chef(f)s d'exploitation de Metz Métropole, soit 149 agriculteurs, il est visible qu'ils ou elles sont en moyenne un peu plus âgé(e)s que dans le département :



La part de jeunes exploitants est similaire à la valeur mosellane, ce qui ne veut pas dire qu'elle est importante. **C'est la tranche d'âge intermédiaire qui est sous-représentée, au profit des 60 ans et plus.** Il semble que les agriculteurs métropolitains partent un peu moins facilement à la retraite qu'en général sur le département.

**et la disparition des petits ateliers alimentant l'agriculture de proximité,** voire au rachat des terres par des portefeuilles financiers sans lien avec le territoire ou même la production agricole. La métropole peut travailler avec la Safer pour réguler autant que possible ces échanges fonciers et faire valoir sa politique agricole dans l'intérêt du territoire.

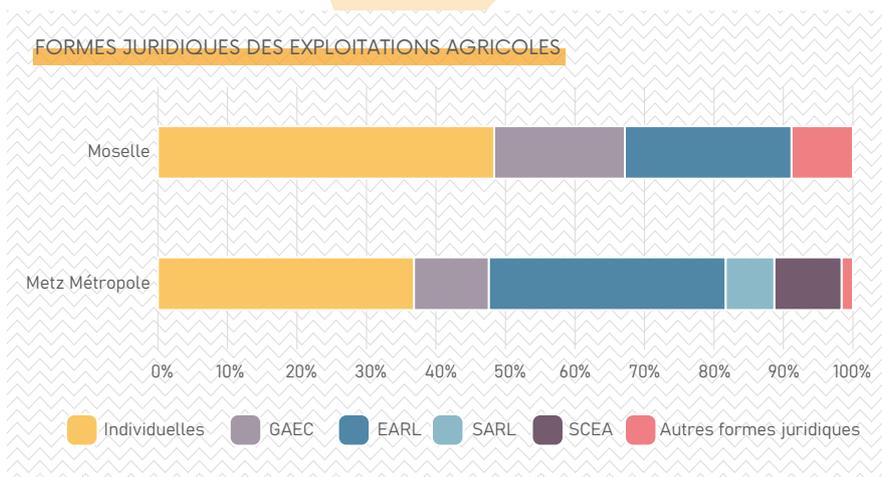
**La métropole doit se préparer à un fort renouvellement des générations d'agriculteurs sur son territoire,** et ce dès maintenant. Si on laisse jouer la loi des marchés fonciers sans intervention, **cela conduit à l'agrandissement des exploitations**

**Ce changement de génération représente un défi pour maintenir une agriculture familiale sur le territoire métropolitain...** Mais aussi une opportunité pour réorienter les productions en fonction des besoins de sa population.

#### ▪ **Structuration en sociétés**

Les exploitations métropolitaines sont bien structurées en sociétés. Les exploitations individuelles et les GAEC (Groupements d'agriculture en commun) y sont sensiblement moins nombreux qu'en Moselle. **Au contraire, les Earl**

**(Exploitations agricoles à responsabilité limitée), Sarl (Sociétés à responsabilité limitée) et SCEA (Sociétés civiles d'exploitation agricole) y sont prépondérantes.**



Remarque : pour la Moselle, « Autres formes juridiques » inclus les Sarl et les SCEA

**Cette présence importante des sociétés est le signe d'une gestion élaborée de la « ferme Metz Métropole ».** C'est aussi une difficulté pour orienter les restructurations foncières lors

des transmissions d'exploitations, la Safer n'ayant pas la main sur les échanges de parts sociales des sociétés possédant le foncier.

## B. Une insertion dans l'économie locale qui se diversifie

### ▪ Port de Metz : un équipement de compétitivité

Le port de Metz est le 1<sup>er</sup> port céréalier de France : 2 500 000 tonnes de céréales y transitent chaque année. Les capacités de stockage sont de 700 000 tonnes, auxquelles il faut ajouter les infrastructures de séchage et de chargement-déchargement. La capacité de chargement d'une péniche est de 10 tonnes/minute, soit entre 4 et 5 heures pour charger une péniche de 2 500 tonnes.

En pratique, le blé et l'orge lorrain partent essentiellement vers les ports néerlandais. Ils sont ensuite généralement transformés aux Pays-Bas et en Belgique pour l'alimentation humaine et animale. Le colza part, lui, plutôt vers les ports allemands, où il est transformé en huile dans des usines de trituration.

Avec cet équipement, coconstruit par la CCI et les coopératives agricoles, l'agriculture lorraine dispose d'un accès à moindre coût au marché mondial. L'on comprend mieux l'intérêt pour les grandes cultures céréalières des agriculteurs métropolitains,

qui peuvent livrer directement au port, économisant ainsi des frais d'acheminement.

Malgré l'intérêt que doit porter la métropole à une relocalisation de la transformation et de la commercialisation de ses productions, que celle-ci soit aussi présente sur le marché mondial lui donne une stabilité économique qui bénéficie à l'ensemble de l'agriculture métropolitaine, y compris pour les ateliers destinés aux circuits locaux.

Aujourd'hui, la zone d'approvisionnement du Port de Metz est tellement vaste que, même si tout le blé messin était transformé en farine destinée à la consommation locale, ce qui n'est envisagé par personne, la différence pour le port de Metz serait de l'ordre du pourcent, bien loin des variations interannuelles dues aux seules conditions climatiques.

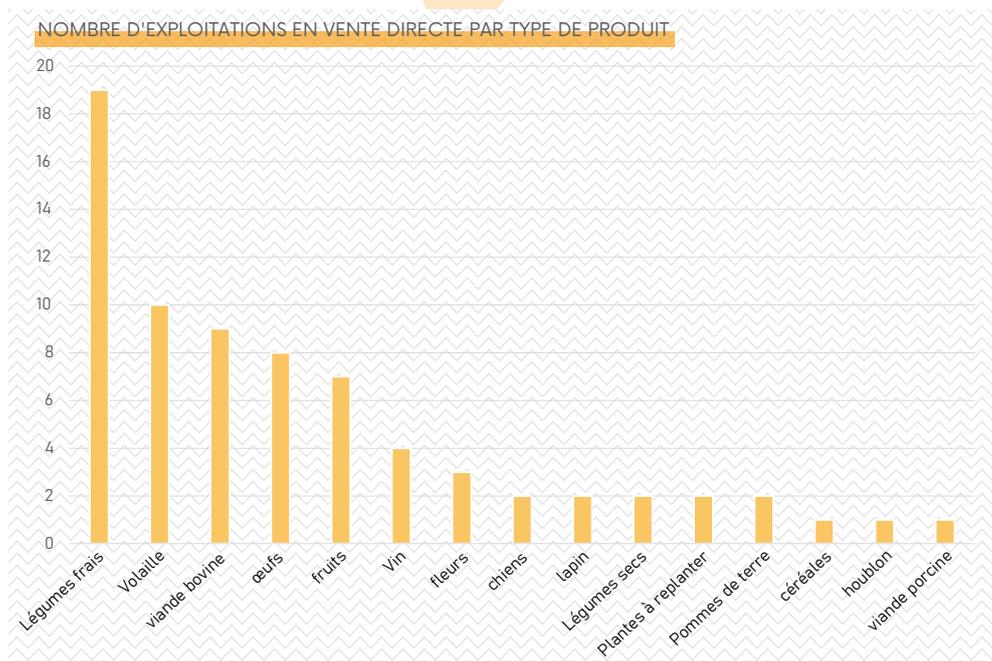
### ▪ Vente directe : l'inclusion de l'agriculture dans la vie locale

44 exploitants font de la vente directe à Metz Métropole, et même 61, si l'on ajoute les fermes équestres. En outre, 2 autres ont pour projet de le faire. Cette notion de vente directe transcende la notion de diversification des productions. Par exemple, plusieurs éleveurs bovins n'ayant pas d'autre activité vendent de la viande en direct.

Ainsi, le tableau suivant montre que l'habitant de Metz Métropole a le choix des produits pour se fournir en direct.

#### Définitions

- › **Vente directe** : vente du producteur au consommateur sans intermédiaire.
- › **Circuit court** : rassemble la vente directe et la vente avec maximum un intermédiaire.
- › **Circuit local** : circuit commercial du producteur au consommateur sans limitation du nombre d'intermédiaire mais prenant place sur un territoire bien défini. Le plus souvent, un circuit local est aussi un circuit court.



On pourrait ajouter à ce tableau les 18 fermes équestres qui ne vendent pas un produit agricole mais des services directement à des particuliers.

On remarque :

- > **l'importance de la vente des légumes frais et des fruits**, malgré le fait que ce sont sans doute les produits agricoles que le particulier pourrait produire lui-même le plus facilement ;
- > que 8 exploitations vendent de la viande bovine sur les 36 qui en produisent ;
- > la quasi-absence des céréales ;
- > l'absence du lait et des produits laitiers.

Il est certain qu'il existe de grandes marges de progression sur toutes ces productions.

#### ▪ Transformation sur l'exploitation

La transformation des productions sur l'exploitation, avant de les commercialiser en direct ou non, **peut être intéressante, encore une fois pour garder de la valeur ajoutée sur l'exploitation**. Elle permet aussi de conserver ou de développer des savoir-faire locaux, **qui concourent à l'originalité de la culture gastronomique locale et à l'image positive de la métropole**.

#### ▪ Accueil touristique à la ferme

L'accueil à la ferme est une autre excellente façon de faire s'interpénétrer monde urbain et agricole. Outre le passage (rapide) des clients pour la vente directe, il existe 3 fermes qui font de l'accueil sur la durée. 2 d'entre elles font ferme-auberge et 2 possèdent des gîtes ruraux (Châtel-Saint-Germain, Peltre et Vernéville).

La vente directe, les circuits courts et locaux permettent aux exploitations de faire revenir de la valeur ajoutée sur l'exploitation. **Ils permettent au territoire de garder cette valeur ajoutée, sous forme d'emplois notamment.**

Pour les consommateurs, il s'agit d'accéder facilement à des produits de qualité. C'est une opération gagnant-gagnant pour le producteur et le consommateur.

Surtout, **la vente directe fait revenir l'agriculture dans l'économie locale et dans la culture locale**. Si elle a pu, et peut encore, souffrir d'être méconnue de la population, c'est certainement le meilleur canal pour se réintégrer dans une société sans doute complexe, mais qui demande aussi à s'ancrer très concrètement à son territoire.

À l'heure où les enseignes commerciales sont identiques d'un bout à l'autre de l'Europe, **l'agriculture locale a l'opportunité de prendre une niche commerciale et sentimentale dans le cœur des français.**

**13 exploitations précisent faire de la transformation à la ferme.** Cette transformation concerne bien entendu les vignerons, mais aussi la boucherie-charcuterie de volaille/porc/bœuf, les fruits et légumes (conserves, confitures, etc.) et les céréales (farines).

Enfin, deux fermes font part de leurs projets de monter des fermes pédagogiques et une autre réfléchit à la création de jardins partagés. **La métropole dispose de 18 fermes équestres, dont 5 éleveurs bovins et 1 céréalier.** Elles aussi font de l'accueil touristique à la ferme.

Vente directe de légumes messins sur le marché du Sablon



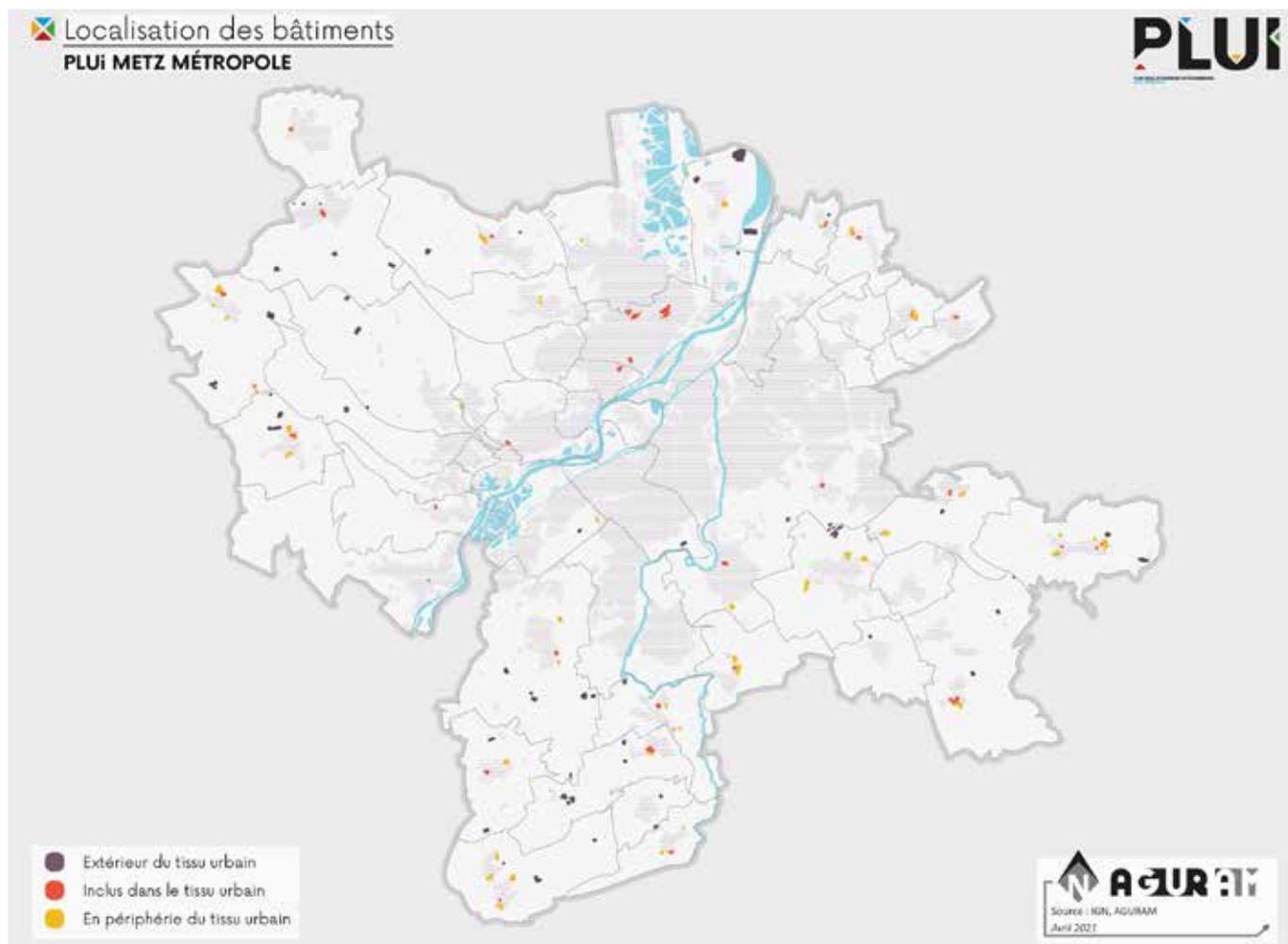
## 2.2. Des exploitations majoritairement situées en dehors des tissus urbains

### A. Des exploitants qui s'éloignent des espaces habités

Traditionnellement, la ferme lorraine se situe dans les tissus villageois. Elle est constitutive du village, qui n'est parfois composé que de fermes et des maisons des ouvriers agricoles. Il en va de même pour le cas particulier des villages de côtes, composés des maisons et ateliers des vignerons et artisans associés à la production du vin. Il y a cependant quelques fermes isolées, notamment sur le Pays-haut, depuis le début

du XIX<sup>e</sup> siècle, en nombre restreint. C'est par exemple le cas à Amanvillers ou Châtel-Saint-Germain, qui possèdent des fermes aux origines anciennes, éloignées des tissus urbains.

La carte suivante montre qu'il en va tout autrement aujourd'hui, notamment dans un contexte périurbain.



Les bâtiments agricoles inclus dans les villages ne représentent aujourd'hui plus qu'une minorité. Il s'agit souvent de bâtiments anciens, qui gardent un usage de stockage sans activité, ou d'exploitations maraîchères ou horticoles.

Les exploitations agricoles ont, depuis plusieurs dizaines d'années, progressivement éloigné leurs activités des centres villageois pour trois raisons principales :

- › pouvoir construire des bâtiments de plus grande taille ;
- › écarter du voisinage les nuisances générées par les activités agricoles, notamment d'élevage ;
- › rester au contact direct du parcellaire malgré les extensions villageoises, pour faciliter les va et viens d'animaux entre bâtiments et pâturages.

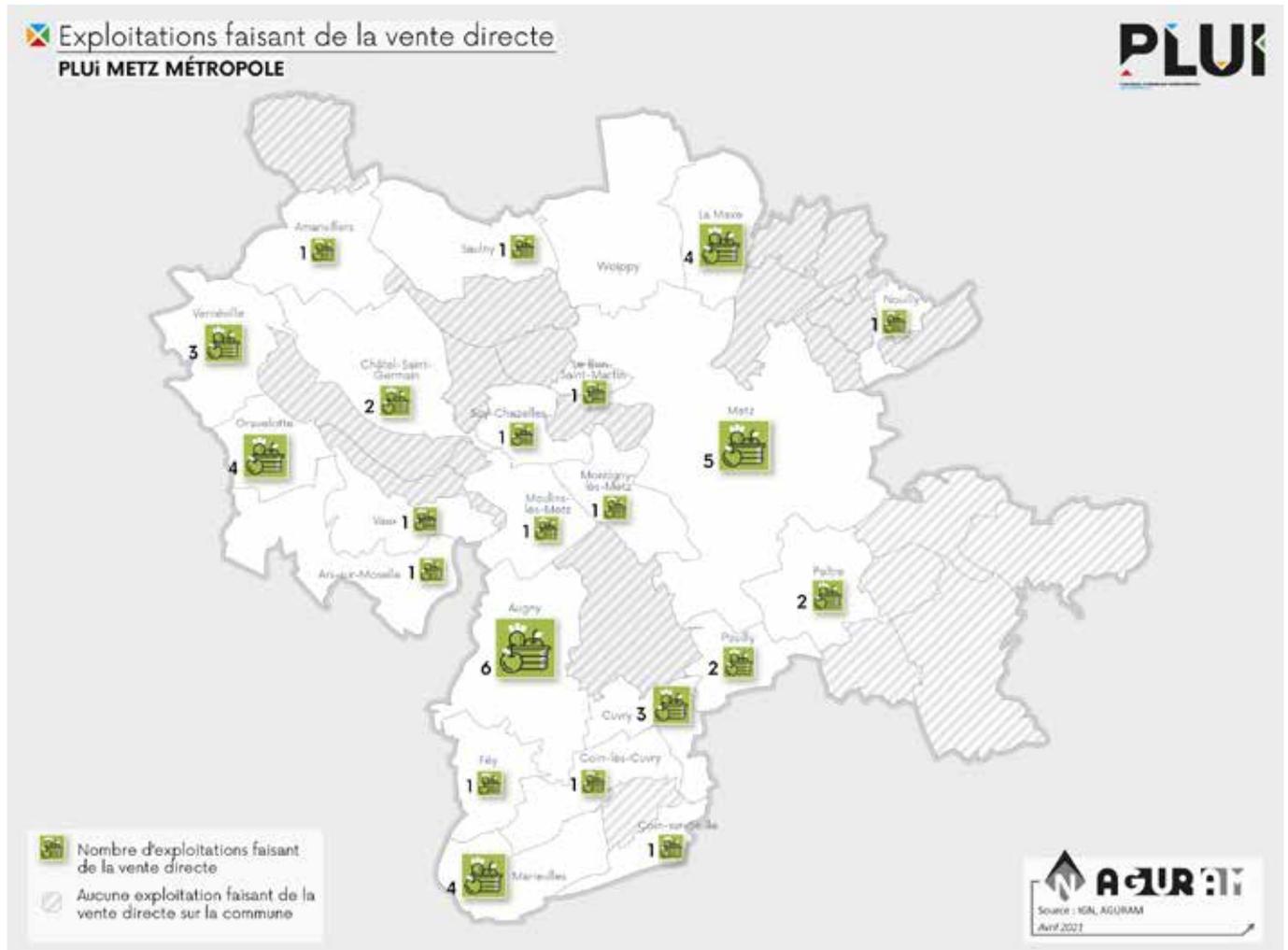


Les bâtiments agricoles sortis du village (Coin-lès-Cuvry).

Beaucoup de ces bâtiments sont restés en limites villageoises, au regard du coût que représente l'extension des réseaux (eau, électricité, voirie). Il faut aujourd'hui veiller à ce qu'ils ne soient pas rattrapés par l'urbanisation.

Cette situation est relativement confortable, à la fois pour les activités agricoles et pour les riverains. La seule activité que

cela peut défavoriser est celle de vente directe à la ferme (accès et effet vitrine). Actuellement, le recours au tout voiture compense ces petits handicaps. Ajoutons que la vente directe peut aussi ne pas avoir lieu à la ferme, mais sur des marchés ou dans les magasins fermiers. La carte suivante montre, en tous cas, que la sortie des bâtiments des villages ne présente pas un problème pour la vente directe à ce stade.



## B. Des périmètres de protections agricoles globalement peu impactants

Les exploitations d'élevage sont soumises à des dispositions réglementaires quant à l'éloignement à respecter par rapport aux habitations et zones d'habitation. Par réciprocity, au titre de l'article L111-3 du code rural, ces mêmes distances d'éloignement sont imposées à toute nouvelle construction

d'habitation ou changement de destination d'un immeuble existant. Cette disposition peut faire l'objet d'une dérogation accordée par l'autorité délivrant le permis, après avis simple (consultatif) de la Chambre d'agriculture.

### ▪ Les bâtiments d'élevage sont soumis à deux types de régimes, selon la quantité d'animaux du siège d'exploitation :

- › Les exploitations soumises au Règlement sanitaire départemental (RSD). Il s'applique aux plus petits élevages (par exemple, 49 vaches maximum pour un élevage bovin). Il prévoit une distance générale de **50 mètres** (cas particuliers de 25 à 100 mètres selon le nombre et la nature des animaux) autour des bâtiments abritant habituellement les animaux et des fumières, à respecter par rapport aux habitations voisines.
- › Les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). Il s'applique aux plus grands élevages (à partir de 50 vaches pour les élevages bovins). Il prévoit une distance de 100 mètres autour de tous les bâtiments, à l'exception de ceux qui abritent uniquement du matériel, à respecter par rapport aux zones destinées à l'habitat (donc y compris les jardins par exemple).

Les exploitations non classées peuvent également générer des nuisances (bruit, poussière, etc.) sans pour autant générer de périmètre. Il convient donc de les prendre aussi en considération dans les projets d'urbanisme.

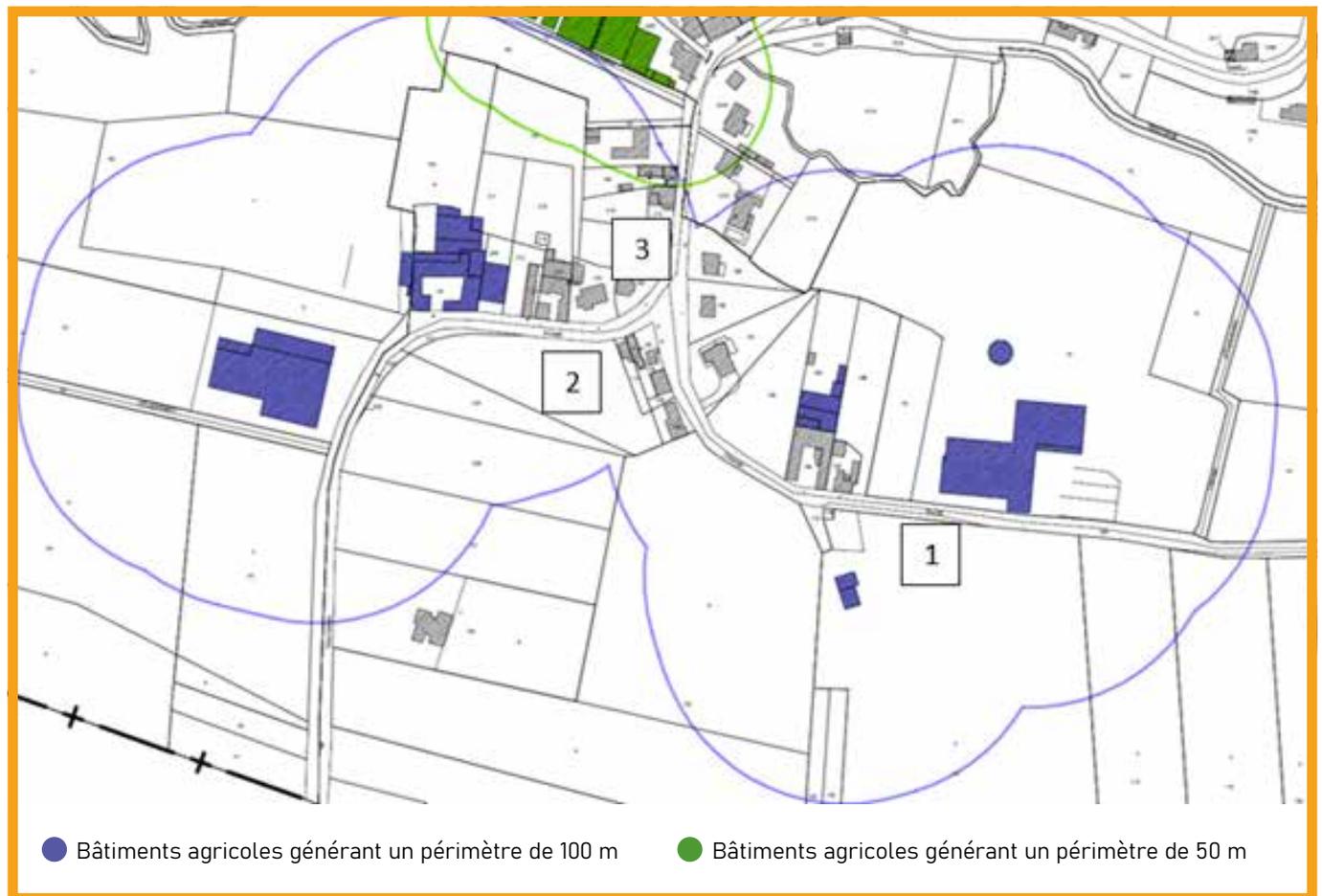
Il existe sur le territoire métropolitain :

- > 52 exploitations RSD, représentant 100 bâtiments générant un périmètre ;
- > 7 exploitations ICPE, représentant 39 bâtiments générant un périmètre ;
- > 55 exploitations non soumises au titre de bâtiments d'élevage.

Les périmètres générés peuvent être vierges de toute habitation ou, au contraire, en inclure un plus ou moins grand nombre, plus ou moins réparti dans le périmètre. **Cette présence - ou non - d'habitations constitue le 1<sup>er</sup> critère d'appréciation quant à l'opportunité d'émettre un avis favorable pour une nouvelle construction.** Chaque cas reste particulier et doit être apprécié sur le terrain. D'autres éléments doivent être pris en considération, comme un éventuel historique de conflits de voisinages, les projets de l'agriculteur, etc.

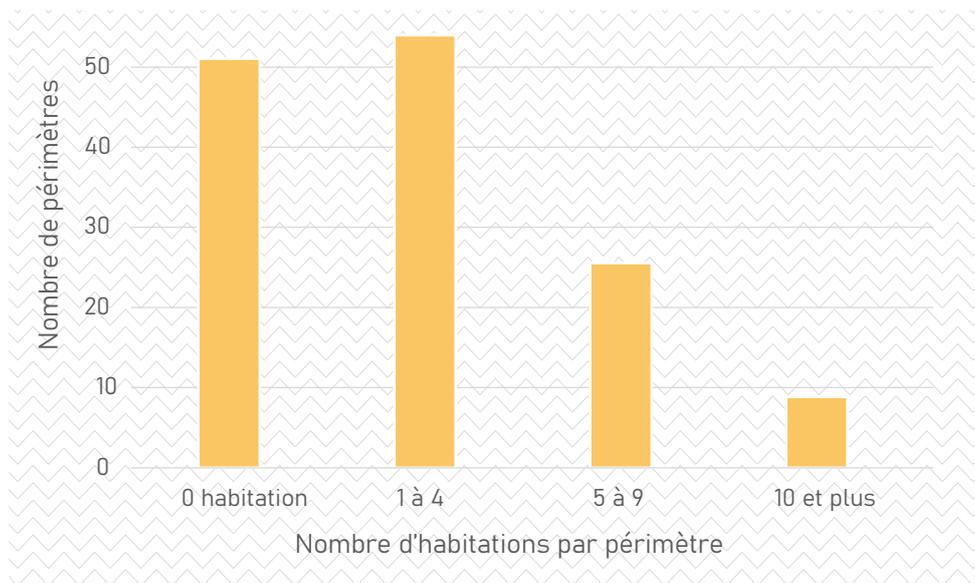
Dans l'exemple suivant (hors Metz Métropole), les bâtiments agricoles sont en bleu (périmètres de 100 mètres) et en vert (50 mètres). Chacun des chiffres indique la position d'une éventuelle construction :

- > Le site n°1 introduirait une habitation sur un secteur sans voisinage pour l'exploitation agricole. C'est d'ailleurs dans cette direction qu'elle a construit ses silos, sans doute pour limiter leur perception depuis le village. La dérogation pour construire de l'habitat devrait logiquement être refusée.
- > Le site n°2 est un cas intermédiaire : secteur déjà construit en face, mais pas de barrière entre l'habitation potentielle et une exploitation. La dérogation pour construire peut-être refusée, mais cela dépendra des autres éléments de contexte (activités agricoles précises, etc.).
- > Le site n°3 introduirait une habitation entre deux autres déjà existantes, plusieurs autres habitations se situant entre le site et l'exploitation. La dérogation pour construire de l'habitat peut être accordée si cela se passe bien pour les habitations déjà en place.



Le graphique suivant montre que, sur les 139 bâtiments soumis à périmètre d'éloignement, 51 sont libres de toute habitation, 54 ont 1 à 4 habitations dans leur périmètre, 25 en ont 5 à 9, et seuls 9 en ont 10 ou plus. Par rapport à des territoires

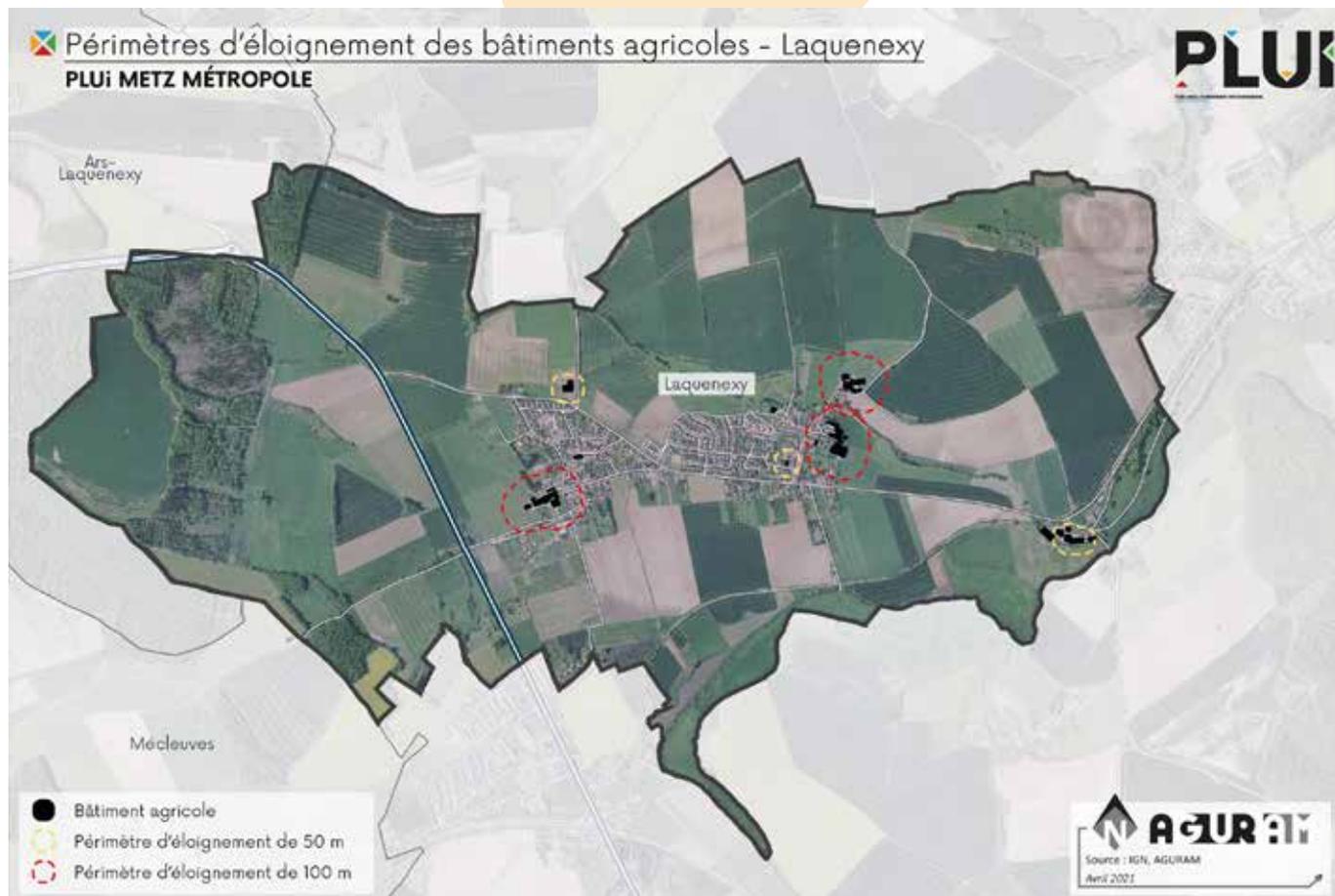
très ruraux, le nombre d'habitations dans les périmètres est relativement élevé. Ceci est dû au caractère périurbain du territoire métropolitain.

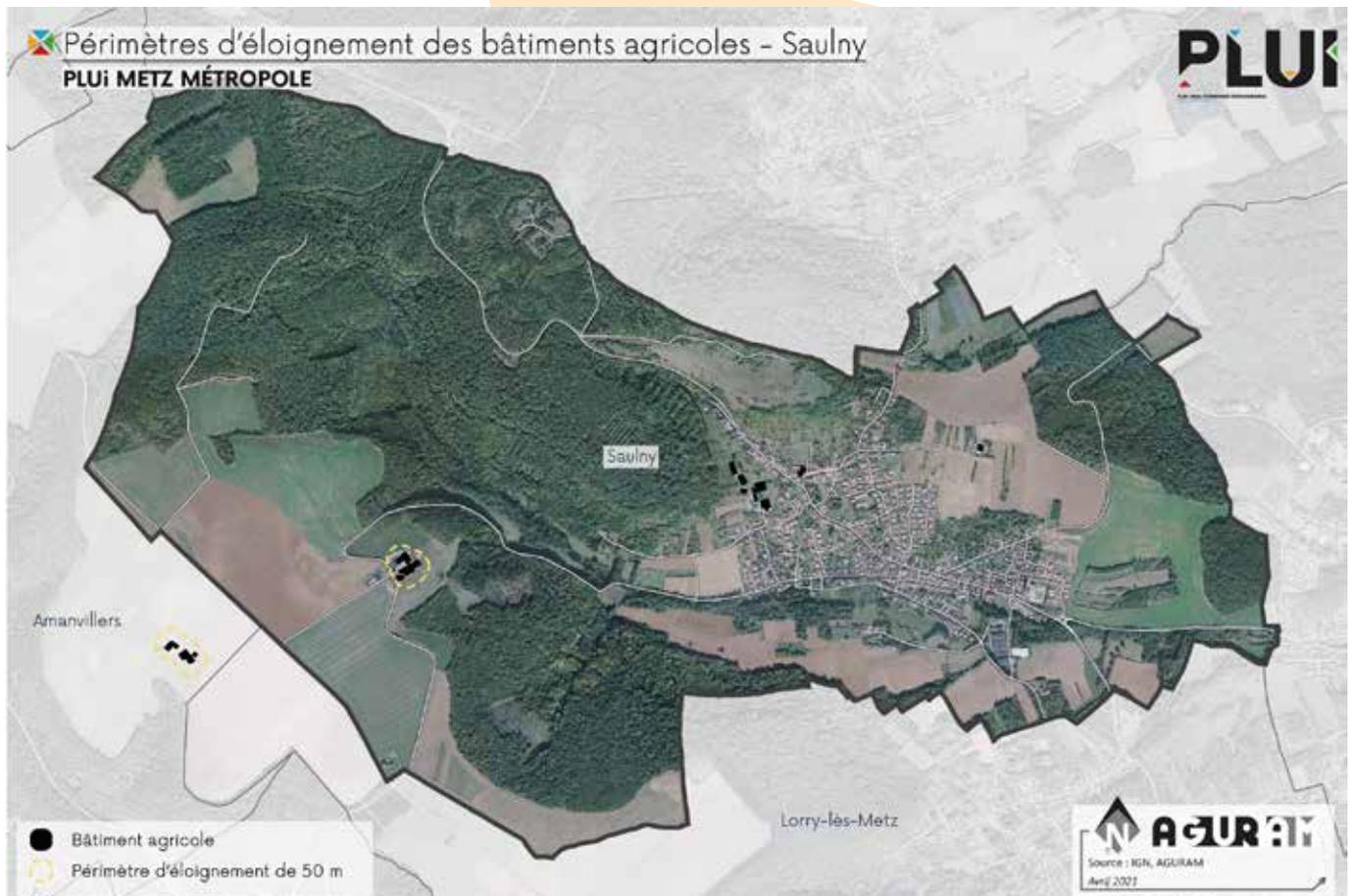
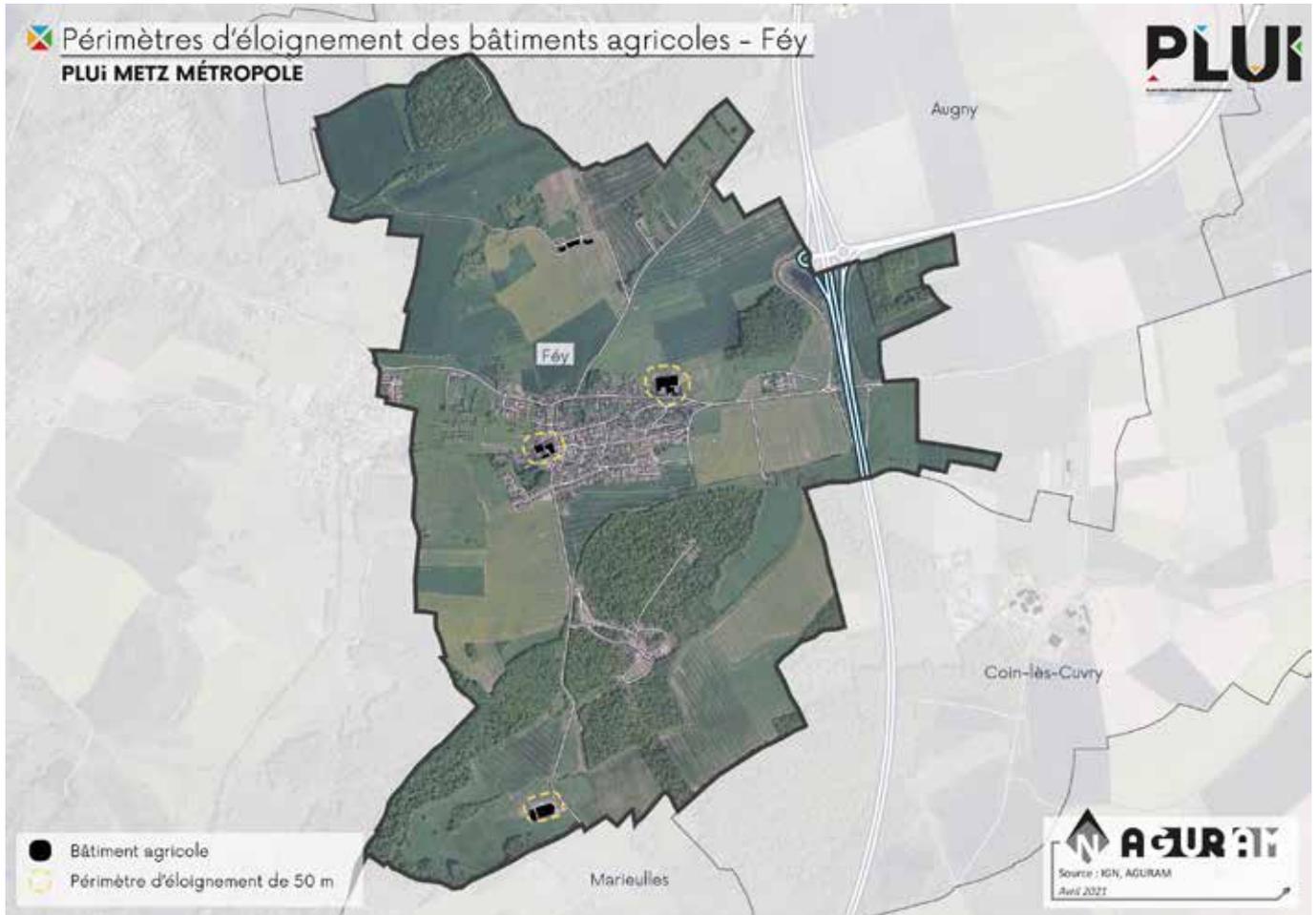


Il convient de noter que toute habitation qui intersecte un périmètre est prise en compte, même pour quelques mètres carrés. Il n'est pas possible d'éliminer de ce calcul automatique les habitations des exploitants agricoles. Le classement de l'exploitation implique le classement de ses bâtiments. Aussi, une grange de village encore utilisée pour stocker du fourrage dans une exploitation ICPE sortie du village pourra compter

plus de 10 habitations dans son périmètre sans pour autant provoquer de gêne, ni pour les riverains, ni pour l'exploitant.

Pour autant, il est manifeste que la plupart des bâtiments agricoles se situent désormais en bordure ou hors des villages. Quelques exemples de détail permettent de mieux se rendre compte :





22 communes sur 44 sont concernées par au moins un périmètre d'éloignement.

Commune	0 habitation	1-4 habitations	5 et plus
AMANVILLERS		2	1
AUGNY		4	2
CHATEL-SAINT-GERMAIN		2	1
CHESNY	2		
CHIEULLES		1	
COIN-LES-CUVRY	2	4	5
CUVRY		3	
FEY	1	1	4
GRAVELOTTE	4	4	
LA MAXE		6	6
LAQUENEXY	11	6	6
MARIEULLES	2	5	1
MECLEUVES	2		4
METZ			1
MOULINS-LES-METZ	1		
NOUILLY	2		
PELTRE	5		
POUILLY	3	9	
POURNOY-LA-CHETIVE	1		
SAULNY	4		
VANY	2		
VERNEVILLE	7	6	3

### 3. LES PERSPECTIVES ET ENJEUX AGRICOLES POUR LA MÉTROPOLE

#### 3.1. L'existence de programmes spécifiques à l'agriculture

##### A. Les cibles agricoles du SCoTAM

Plusieurs cibles du SCoTAM concernent directement l'agriculture de manière générale ou sur des types de productions bien particulières. Nous irons du général au particulier. Pour le détail des règles imposées aux documents d'urbanisme locaux par le SCoTAM, se référer au DOO (Document d'orientation et d'objectifs).

##### ▪ **Cible 4.8 : Protéger les exploitations et limiter le morcellement des terres**

Cette cible vise à réduire le principal effet néfaste de l'urbanisation sur l'agriculture : la disparition et le morcellement des surfaces agricoles. Elle préconise notamment d'étudier la planification locale et la conception des projets urbains de manière à :

- › Limiter les effets de coupure et de morcellement des terres qui relèvent d'une même exploitation ;
- › Garantir l'accès aux parcelles et aux sièges d'exploitation en

assurant le maintien ou le rétablissement des chemins ;

- › Prévenir les conflits d'usage qui pourraient apparaître à l'interface entre espaces urbains d'une part, agricoles et forestiers d'autre part.

Surtout, cette cible introduit la notion d'espace agricole majeur dans lequel il apparaît essentiel de restreindre fortement la spéculation foncière sur les terres exploitées et d'assurer la pérennité de l'outil d'exploitation.

##### ▪ **Cible 4.6 : Développer une agriculture urbaine et périurbaine et favoriser l'émergence de filières locales**

Le SCoTAM s'attache plus particulièrement à développer des productions dont la commercialisation intéresse directement le territoire :

- › Cultures maraîchères ;
- › Arboriculture fruitière ;
- › Viticulture.

Il insiste sur l'attention particulière qui doit être portée aux potentiels viticole et arboricole fruitier pouvant profiter des appellations d'origine protégée (AOC, AOR et IGP). Sur le territoire, des espaces de développement prioritaire de l'agriculture périurbaine sont définis afin de préserver les activités existantes et, lorsque les disponibilités foncières le permettent, d'accueillir de nouvelles exploitations.

Le SCoTAM invite enfin les collectivités et les acteurs du monde agricole à construire des filières locales complètes pour valoriser les produits issus de l'agriculture locale sur le territoire.

##### ▪ **Cible 2.5 Limiter la disparition des prairies et la constitution de nouvelles ruptures dans la matrice prairiale et Cible 2.6 Préserver les vergers périvillageois**

Ces deux cibles liées abordent ces milieux sous l'angle environnemental mais cette préoccupation a des répercussions agricoles. D'une part, il faut souligner la synergie entre protection environnementale et protection agricole. Et par conséquent, il est nécessaire de concilier sur ces parcelles

les fonctions agricoles et environnementales pour conserver cette synergie.

Le SCoTAM demande la protection de ces deux types de milieux agricoles.

##### B. L'espace test agricole de l'agropole de Frescaty

En 2008, le Plan de modernisation de la défense prévoit d'abandonner la Base Aérienne 128 de Marly-Frescaty (BA128). Dès cette date, Metz Métropole est favorable à un retour de l'activité agricole sur une partie du site. **En 2015, la métropole fait l'acquisition des terrains du Plateau de Frescaty et réserve 50 hectares à l'activité agricole et nomme l'ensemble agropole.**

Cet espace ouvert aux projets agricoles est centré sur un Espace test agricole (ETA). Celui-ci a pour objectif d'accompagner l'installation des porteurs de projets maraîchers qui ne possèdent pas de foncier. Les exploitants en devenir, fraîchement issus de l'école, y bénéficient d'un

accompagnement technique, juridique, administratif et opérationnel **dans le lancement de leur activité de maraîchage, sur une période de 2 à 3 ans**, afin de tester la faisabilité de leur projet grande nature. L'encadrement technique est assuré par l'Établissement local d'enseignements et de formations professionnelles agricoles (Eplea).

Les premiers testeurs sont entrés sur les parcelles en 2019. Ils vont entamer leur dernière saison et devraient progressivement être remplacés par de nouveaux venus.

## C. Le Projet alimentaire territorial de la métropole

En 2018, Metz Métropole inscrivait la transition alimentaire comme l'un des 10 chantiers prioritaires de son projet métropolitain. Une mission de préfiguration du Projet alimentaire territorial (PAT) a ainsi permis à la métropole d'identifier les enjeux et orientations de sa future démarche, et d'être retenue par l'appel à projets du PNA (Plan national

alimentaire) 2018-2019 dans la catégorie « soutien à l'émergence de nouveaux PAT ».

La mission de préfiguration a retenu les enjeux et objectifs stratégiques suivants :

Enjeux	Objectifs stratégiques		
	Court terme 2019	Moyen terme 2020 - 2021	Long terme après 2021
1. Maintenir / développer les capacités de production du territoire	Favoriser l'installation et la transmission	Diversifier et adapter l'offre pour répondre à la demande	Protéger / «sanctuariser» le foncier agricole
2. Concilier les exigences de performance économique des filières et de la massification de l'offre avec l'urgence environnemental et climatique	Accompagner le changement vers des pratiques moins impactantes et plus responsables	Améliorer la performance écologique et énergétique des exploitations et des entreprises	Faire de l'agriculture et de l'alimentation des leviers de lutte contre le changement climatique
3. Structurer des filières de production, de transformation et d'approvisionnement locales	Provoquer / faciliter la rencontre entre les différents maillons des filières	Faciliter la reconnexion entre offre et demande locale pour tous	Relocaliser la consommation alimentaire et la création de valeur ajoutée (économique, environnementale, sociale et santé)
4. Etablir une véritable gouvernance alimentaire à l'échelle du territoire	Mobiliser tous les acteurs	Inventer de nouvelles formes de collaboration	Répartir les rôles et missions de chacun / Elargir le portage du PAT au-delà de la métropole

Le PAT de Metz Métropole est en cours d'élaboration, avec l'ambition d'offrir aux habitants une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue majoritairement de circuits de proximité, rémunérateurs pour l'agriculteur et respectueux de l'environnement.

## D. La stratégie foncière agricole

Au croisement de l'ETA (Espace test agricole) et du PAT, la stratégie foncière de Metz Métropole a pour objectif d'identifier et de proposer du foncier pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs qui n'en disposent pas, au premier rang desquels les agriculteurs issus de l'ETA. La métropole ayant investi dans leur formation, il est logique qu'elle souhaite les garder sur son territoire.

L'Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM) a mené deux études pour permettre à la métropole de déterminer une stratégie foncière :

► **Reconversion agricole périurbaine sur l'agglomération messine – Analyse et perspectives pour les espaces en friches – 2013-2014.** Cette étude a recensé et analysé 750 hectares de friches agricoles réparties sur 72 secteurs de l'agglomération. Elle en a identifié environ 300 hectares

présentant un intérêt agricole. La structure foncière de ces espaces, extrêmement fragmentée, conduit à mettre en place un plan d'investissement à long terme pour remobiliser ce foncier. Cet investissement initial sera ensuite récupéré par la revente de parcelle viables à des agriculteurs.

► **Cultiver la métropole – Étude foncière pour le développement de l'agriculture de proximité – 2019-2020.** Cette étude avait pour objectif d'identifier des surfaces facilement mobilisables pour installer de nouveaux agriculteurs. Elle a permis de localiser environ 200 ha de parcelles ayant un potentiel de projet, dont 49 hectares ayant un bon potentiel foncier et 83 hectares ayant un potentiel intermédiaire. Une caractérisation du potentiel agronomique de ces parcelles a également été réalisée. Elles ont été rassemblées en secteurs permettant d'imaginer des scénarios d'installation cohérents.

## E. Le PAEN de Scy-Chazelles et Lessy

Le Département de la Moselle a créé un périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur le territoire métropolitain. Il est dénommé Coteaux du Mont Saint-Quentin et s'étend sur les communes de Scy-Chazelles et de Lessy. Le périmètre retenu a une surface de 97 hectares, auquel sont associées 21 fiches actions, dont une douzaine concernent la revitalisation agricole du site.

Le PAEN présente la particularité de comprendre un grand nombre de terrains dont l'urbanisation avait été programmée par le passé. Le découpage parcellaire en témoigne encore aujourd'hui alors qu'ils sont désormais uniquement réservés aux activités agricoles.

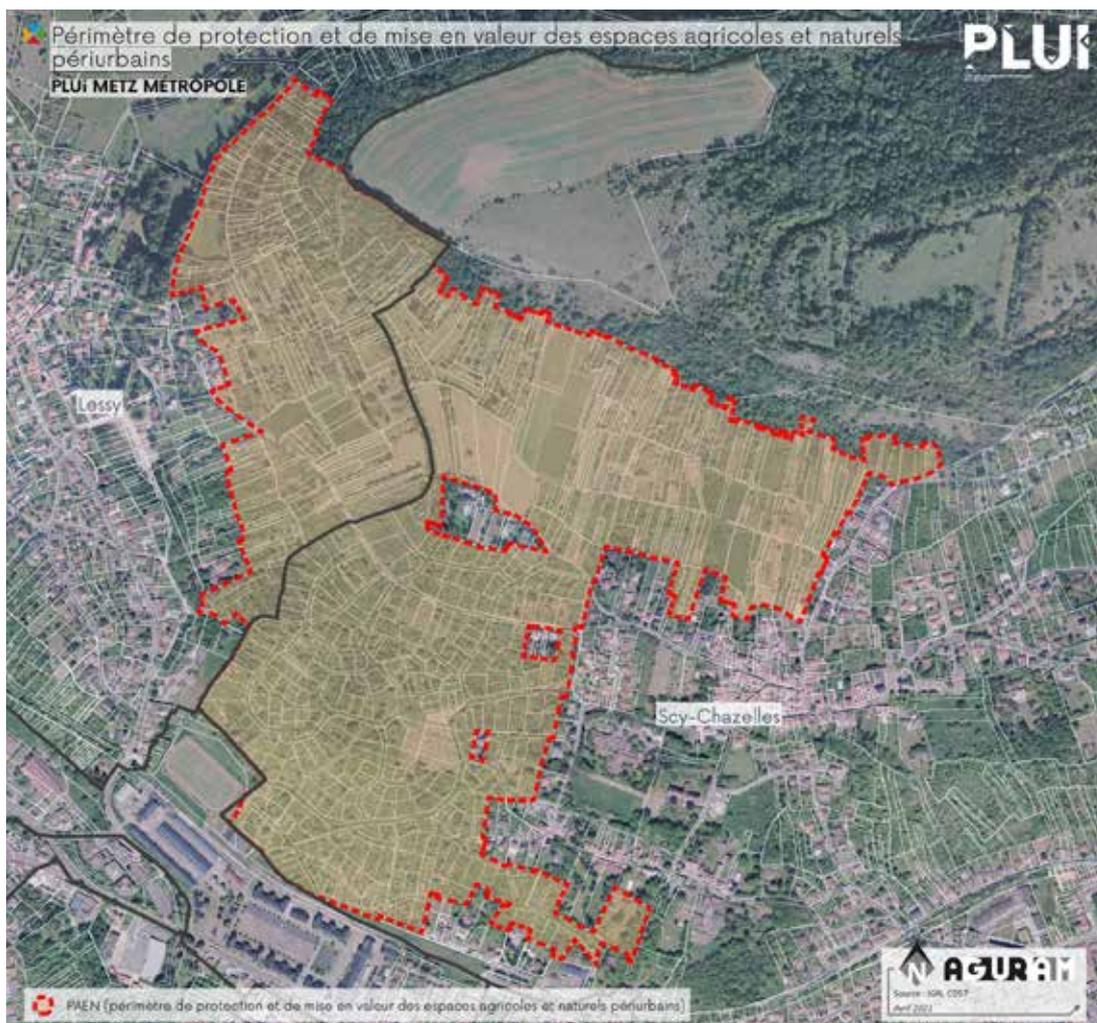
Les objectifs du PAEN, traduits en 21 fiches actions, peuvent être rassemblés selon les axes suivants :

- › La gouvernance du projet ;
- › La stratégie foncière ;

- › La préparation du site pour accueillir des porteurs de projets ;
- › L'installation de porteurs de projets et le développement des activités agricoles ;
- › La gestion environnementale et paysagère du site ;
- › Les usages pédagogiques et de loisirs.

Notons que des objectifs spécifiques sont en outre définis en fonction des différents secteurs du périmètre :

- › La lisière sommitale ;
- › Le haut coteau cultivé ;
- › Le replat enrichi du bas coteau ;
- › Les boisements du bas coteau.



### La zone agricole protégée (ZAP)

Instaurée par la Loi d'orientation agricole du 8 juillet 1999, la ZAP est un **zonage de protection renforcée de l'agriculture** qui dispose d'un statut de servitude d'utilité publique. La ZAP est instaurée par arrêté préfectoral à la demande des communes.

La ZAP permet de protéger les zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général, **soit en raison de la qualité de leur production, soit de leur localisation géographique**. Sa mise en place implique que tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui pourrait altérer durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la zone, est désormais soumis à l'avis de la Chambre d'agriculture et de la Commission d'orientation de l'agriculture. En cas d'avis défavorable de l'une d'entre elles, le changement ne peut être autorisé que sur décision motivée du Préfet.

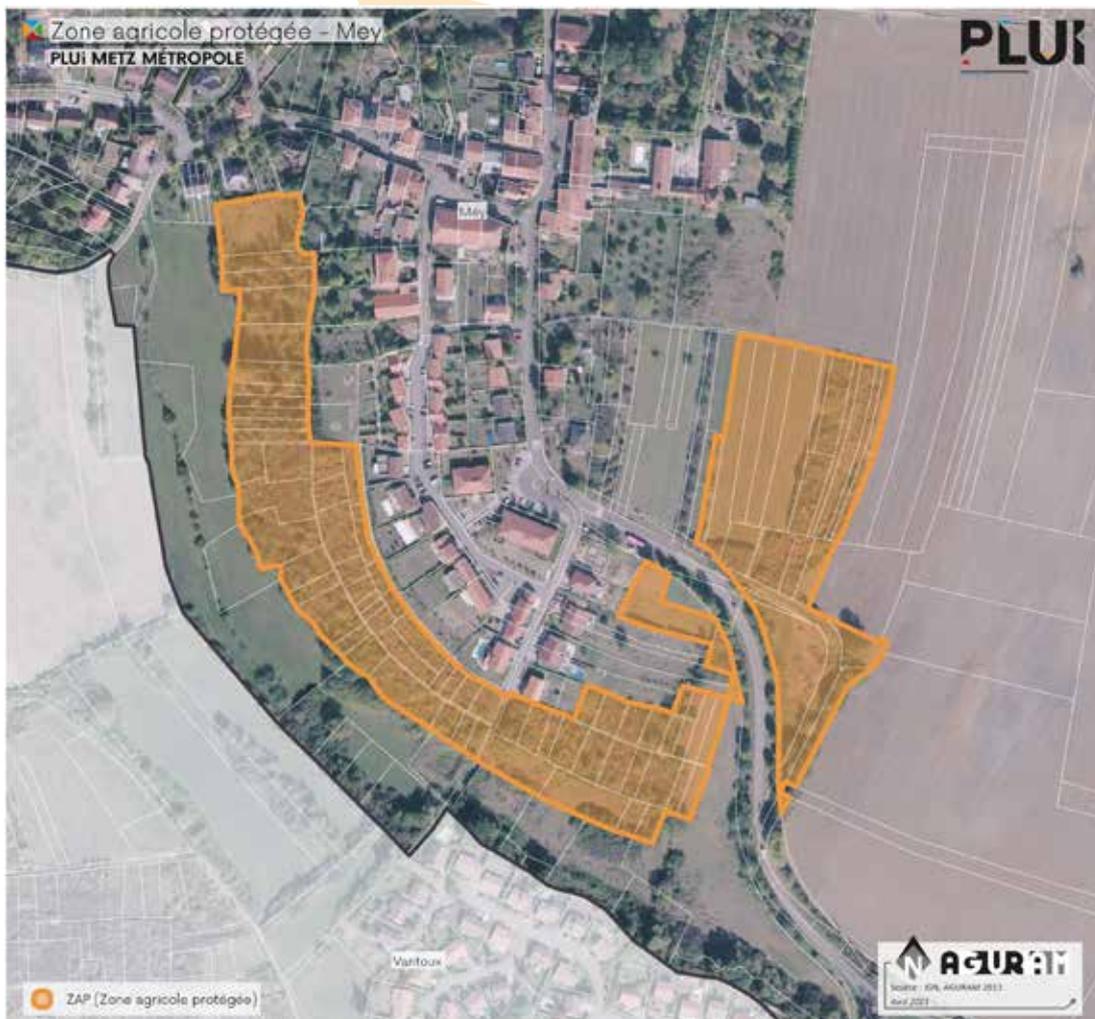
### Le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

Créé en 2003, un PAEN est un **périmètre de protection renforcée qui s'applique aux zones A et N des PLU, confortant leur vocation agricole et naturelle** au-delà des révisions et modifications de SCoT ou de PLU. Le PAEN doit être compatible avec les SCoT, les PLU et les chartes de Parc Naturel Régional le cas échéant. Le périmètre ne peut pas inclure de parcelles situées en zone urbaine ou à urbaniser de PLU ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé. **Seul un décret interministériel permet une modification à la baisse du périmètre.**

Au-delà du zonage, **le Conseil Départemental qui porte le PAEN doit élaborer, "en accord avec la ou les communes ou EPCI compétents, un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre."**(art. L-143-2).

Cet outil de protection comprend également un nouveau droit de préemption spécifique pour réaliser des acquisitions foncières, à l'amiable ou par préemption. Ce droit peut être exercé à la demande et au nom du Conseil départemental via la SAFER.

### F. La zone agricole protégée de Mey



En 2013, la commune de Mey a mis en place une Zone agricole protégée (ZAP) sur 5,3 hectares de terrains partiellement en friche. Ses objectifs sont :

- › valoriser le paysage, par la restauration et l'entretien de vergers à l'abandon ;
- › maintenir un patrimoine rural traditionnel du village lorrain ;
- › protéger et préserver le cadre de vie et l'environnement communal ;
- › recréer l'activité agricole en tant qu'activité économique, par l'installation d'un jeune agriculteur, tout en favorisant la permaculture.

Bien que la protection agricole instaurée par la ZAP soit acquise, l'émergence d'un projet agricole (qui ne fait pas formellement partie de la ZAP, une ZAP n'ayant pas de projet agricole) n'est pas encore effective. Ceci est dû principalement à la structure foncière compliquée, comme sur bien des friches agricoles, qui nécessiterait un travail d'animation et de restructuration conséquent.

## 3.2. Les perspectives et appuis possibles du PLUi

### A. Les contraintes et projets des agriculteurs sur le territoire

Les informations contenues dans les deux paragraphes suivants ont été recueillies directement auprès des agriculteurs, au cours d'une enquête systématique menée par la Chambre d'Agriculture en septembre-octobre 2020 (période de crise sanitaire). Outre les données factuelles recueillies pour alimenter l'ensemble du présent cahier, l'enquête avait aussi pour objet d'identifier les problématiques rencontrées par les exploitants agricoles et d'apprécier leurs enjeux de développement.

#### ▪ Les principales contraintes exprimées par les agriculteurs peuvent être classées selon les catégories suivantes :

- › **Règles du PLU** : 18 agriculteurs font part de contraintes ressenties au regard des règles écrites et/ou graphiques des PLU actuellement en vigueur. C'est bien le rôle des PLU que de réglementer la construction et les usages des terrains. Cependant, à l'occasion du passage en PLUi, certaines règles seront à réinterroger au cas par cas, pour vérifier qu'elles sont toujours justifiées. Les élus jugeront des modifications nécessaires.
- › **Zonages divers (plan de prévention des risques, périmètres de protection des captages, etc.)**. Contraintes relevées par 11 agriculteurs. Ces règles s'imposent aussi au PLUi et ne sont pas du ressort de Metz Métropole.
- › **Proximité des zones d'habitation**. 9 agriculteurs sont contraints dans leurs activités ou dans leurs projets de développement par la proximité d'habitations, d'autres constructions ou de zones d'habitations, existantes ou en projet. La situation de ces 9 exploitations sera également examinée au cas par cas.
- › **Réseau viaire en général**. 8 agriculteurs soulignent les mauvaises conditions de circulation. Celles-ci peuvent relever des aménagements routiers, mais aussi du comportement des autres usagers en particulier concernant la vitesse.
- › **Réseau viaire agricole**. 7 agriculteurs font part de leurs difficultés à accéder à leurs parcelles, que ce soit via le réseau routier ouvert à la circulation ou du fait de la mauvaise qualité du réseau de chemins d'exploitations.
- › **Intrusions, incivilités, vols**. 3 exploitants se plaignent de ces problématiques.
- › **Manque de foncier à proximité de l'exploitation**. La pénurie de foncier, accrue par le contexte périurbain, est mentionnée par 2 agriculteurs.

#### ▪ Des évolutions sont envisagées, à plus ou moins long terme, sur l'usage du bâti d'exploitation :

- › 23 agriculteurs envisagent des changements de destination pour un ou plusieurs bâtiments inclus dans la trame villageoise ;
  - › 25 agriculteurs envisagent des changements de destination pour un ou plusieurs bâtiments de leurs sièges d'exploitations.
- Pour le reste, l'enquête agricole n'a pas relevé précisément d'autres projets agricoles, sinon quelques projets de diversification signalés dans les paragraphes précédents.

## ▪ Les enjeux identifiés par la Chambre d'Agriculture

La Chambre d'agriculture rassemble les enjeux agricoles portés par les différents organismes professionnels agricoles et par les agriculteurs eux-mêmes, pour le territoire métropolitain.

- › D'une manière générale, il est nécessaire de mieux intégrer l'agriculture dans les documents d'urbanisme et dans les projets de territoire. Il importe pour cela de réaliser un diagnostic agricole territorial. L'enjeu est de permettre aux interlocuteurs du monde rural d'appréhender au mieux le contexte agricole dans lequel ils veulent faire évoluer leurs projets, ainsi que les conséquences de ceux-ci sur l'agriculture. L'enjeu est aussi de penser différemment le développement du territoire, à travers un développement équilibré et durable qui permette de répondre aux besoins économiques et sociaux tout en préservant et valorisant les espaces agricoles et naturels.
- › L'artificialisation progressive des terres agricoles constitue un handicap majeur pour assurer la pérennité économique de l'ensemble des filières agricoles présentes sur le territoire. La gestion économe et rationnelle de l'espace agricole est un enjeu primordial à intégrer dans toute politique d'aménagement durable du territoire. L'espace agricole ne doit plus simplement être considéré comme « un réservoir foncier de développement urbain » mais comme un outil de travail et de développement économique à protéger.
- › La création et l'aménagement des voies de circulation doit concilier tous les usages et prendre en compte les déplacements agricoles. L'enjeu est de préserver les chemins agricoles ou d'en créer, de mettre en place des itinéraires alternatifs et de préserver les entrées d'exploitations.
- › Les espaces agricoles sont une composante importante de l'activité du territoire, autant en termes d'économie qu'au regard de toutes les aménités attendues des territoires ruraux. Aussi, il convient d'identifier et de protéger les espaces agricoles face à l'étalement urbain. Ils doivent être considérés comme des outils de développement économique et d'aménagement du territoire. La vocation agricole de l'ensemble des secteurs exploités doit être affichée dans le projet de PLUI. Gage de lisibilité pour les exploitations, la pérennité du classement en zone agricole des terres contribue à restreindre fortement la spéculation foncière sur les terres exploitées et à assurer la pérennité de l'outil d'exploitation.
- › Les sites d'exploitation agricoles sont souvent perçus non pas comme des entreprises vectrices de développement économique à protéger mais comme des contraintes à prendre en compte dans l'élaboration des projets d'aménagement. Pour aboutir à des projets de territoires partagés et équilibrés, il est nécessaire de localiser et préserver les sites de production agricole et d'appréhender leurs perspectives de développement.
- › Producteurs de denrées alimentaires en premier chef, les agriculteurs s'adaptent aux besoins d'un monde dynamique et exigeant. Ils développent ainsi des projets adaptés non seulement aux défis de l'alimentation mais également à la structuration de leur territoire et à l'évolution de la société. Il convient de promouvoir la diversification de l'économie agricole : vente et transformation de produits locaux, tourisme rural et accueil à la ferme et production d'énergies renouvelables notamment. L'ensemble des formes de diversification des activités doit être permise et encouragée par le PLUI.
- › L'agriculture est reconnue et attendue comme gestionnaire de la biodiversité et du paysage. En tant que gestionnaire d'une part importante des surfaces du territoire, notamment en tête de bassin versant, l'agriculture joue également un rôle important sur les circulations de l'eau. Il convient de valoriser l'impact de l'agriculture sur la protection de la biodiversité, la gestion des paysages et les ruissellements.
- › L'agriculture contribue à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Les entreprises agricoles doivent être davantage sensibilisées sur l'intérêt des actions en faveur de la préservation de la qualité de l'eau. Parallèlement, il est essentiel de favoriser les transferts de connaissances vers et entre les agriculteurs et de communiquer sur les engagements de la profession agricole auprès des décideurs et du grand public afin de créer une dynamique autour de ces actions.
- › La France a fixé un objectif ambitieux de 32 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030. L'agriculture dispose d'un potentiel important pour contribuer au développement des énergies renouvelables. Sont concernées notamment le photovoltaïque, la biomasse (biocarburant, méthanisation, etc.) et l'éolien. L'énergie en agriculture est trop souvent considérée comme un enjeu secondaire ou conjoncturel. Elle est en réalité une question d'avenir majeure de par ses conséquences économiques pour les exploitations, ses liens aux questions environnementales et climatiques et son influence sur l'organisation des filières et l'aménagement des territoires. La transition écologique et le développement des énergies renouvelables permettent aux agriculteurs de participer aux projets d'aménagement du territoire et de diversifier et de renforcer leurs revenus.

## B. Le renforcement des liens économiques locaux de l'agriculture

Il apparaît clairement, dans ce qui précède, que l'un des enjeux majeurs (peut-être même l'enjeu qui est la clé des deux suivants) est d'intégrer complètement l'agriculture au reste de la vie économique, sociale et culturelle du territoire. On a vu comment l'agriculture s'était progressivement dissociée des besoins de la population métropolitaine, entraînant méconnaissance et incompréhension réciproques. **Il s'agit maintenant de recréer la complémentarité qui s'est perdue, au bénéfice des uns et des autres.**

**Il est nécessaire de rendre les produits du territoire accessibles à tous.** Pour les grandes productions traditionnelles (céréales et viande bovine essentiellement), ce n'est pas une question de prix ou de quantité : l'agriculture locale est performante sur ces deux critères. La question est de parvenir à orienter une partie de cette production vers des circuits de transformation et de commercialisation locaux.

**Pour les productions en développement que sont les légumes, la volaille ou le vin, par exemple, il s'agit surtout d'augmenter les volumes, d'élargir les gammes et d'investir de nouveaux marchés (locaux bien sûr).** Pour d'autres productions, porc, légumes secs ou même les fruits, beaucoup reste encore à faire, c'est-à-dire qu'il y a de vraies parts de marché à prendre.

Enfin, soulignons qu'il existe une vraie demande en produits bio, autant pour des questions d'alimentation que par souci des habitants de préserver leur environnement immédiat.

**Ces transitions souhaitables pour le territoire et pour l'économie agricole sont en cours.** On a vu que, outre les exploitations spécialisées, une part notable d'exploitations traditionnelles a diversifié ses productions. Il faut continuer à soutenir l'agrandissement des ateliers orientés vers le marché local, mais cela ne sera pas suffisant. Il faut aussi pouvoir installer de nouveaux agriculteurs dont le projet économique est totalement inséré dans l'économie locale, en appliquant des pratiques culturales qui tiennent compte du contexte périurbain, et en développant des emplois.

## C. La limitation des conflits d'usage

**De part cette intégration améliorée à l'économie locale et au quotidien des habitants (alimentation et emploi), l'agriculture ne pourra qu'améliorer l'acceptation des nuisances qu'elle génère :** bruits, odeurs, traitements des cultures. Elle les rendra en tous cas compréhensibles au plus grand nombre.

**En contrepartie, il convient de limiter la principale menace qui pèse sur l'outil de travail agricole : la consommation foncière.** Ce point est traité dans un chapitre dédié du PLUi. Au-delà du problème de la disparition des surfaces, il faut aussi être attentif aux effets de coupures et à la fragmentation des espaces induits par les développements urbains.

La question des déplacements n'est pas à négliger. Le PLUi n'a pas compétence pour dimensionner les aménagements

Ces installations demandent de mobiliser des surfaces agricoles, réduites relativement aux surfaces actuellement exploitées, mais nécessaires. Le PLUi devra veiller à que ces surfaces stratégiques restent destinées à l'usage agricole.

La Métropole poursuit actuellement une politique d'installation de maraîchers et recherche des surfaces pour cela. Elle devra développer une véritable stratégie foncière, pourvue de moyens financiers comme toute stratégie foncière, pour identifier et rendre disponibles des parcelles adéquates (sols légers, ressource en eau, etc). Le PLUi devra être particulièrement vigilant dans la préservation du fond alluvial de la vallée de la Moselle dont les caractéristiques pédologiques sont particulièrement appropriées.



La vente directe peut être développée dans les fermes classiques. Une première étape avant un approvisionnement généralisé du territoire en produits locaux ?

routiers, mais il peut prévoir des emprises routières suffisantes pour permettre leur réalisation dans de bonnes conditions pour le déplacement des engins agricoles. Il peut aussi prévoir des emplacements réservés pour améliorer les accès aux parcelles si nécessaire.

**Enfin, les Zones de non-traitement (ZNT) n'ont pas été citées par les agriculteurs dans les contraintes à leurs pratiques.** La taille des ZNT, à l'interface des zones cultivées et des secteurs d'habitat, peut être limitée en simplifiant autant que possible le dessin de la ligne de contact entre zones résidentielles et agricoles. Cela rend également les parcelles agricoles moins compliquées à travailler. Remarquons aussi que la problématique des ZNT disparaît en supprimant le recours aux pesticides visés par ces distances de retrait (bio), ce qui ne peut qu'améliorer l'intégration de l'agriculture à son contexte périurbain.

## D. L'intégration de l'agriculture dans le paysage

**L'agriculture a une place prépondérante dans le paysage de la métropole.** Elle doit être protégée comme élément du paysage, mais aussi veiller elle-même à la qualité paysagère qu'elle renvoie. Encore une fois, la qualité paysagère étant avant tout une question de compréhension et d'adhésion (ou non) au sens de ses éléments, l'intégration de l'agriculture dans la vie commune du territoire ne pourra que faciliter les choses.

Il est nécessaire de protéger et de mettre en valeur les paysages agricoles, non seulement dans ses grands espaces, mais aussi dans la ville pour les petits espaces qui y subsistent. **En plus de perturber l'économie agricole, le mitage de l'espace agricole par des éléments artificiels est à éviter d'un point de vue paysager.** À l'inverse, les parcelles de maraîchage dans le tissu urbain lui donnent toute sa saveur et doivent aussi être protégées.

**Dans l'autre sens, l'aspiration à une agriculture de proximité nourricière, en harmonie avec son environnement naturel autant qu'humain, induit l'attente d'un paysage agricole plus jardiné,**

**moins représentatif d'une industrie mondialisée.** L'agriculture ne doit plus être synonyme d'éradication de toute autre forme de vie. Il n'est plus compréhensible, aujourd'hui, de devoir choisir entre les cultures et les haies, les mares et autres ripisylves.

**Le paysage doit refléter le rôle environnemental revendiqué par le monde agricole.**

**Enfin, pour devenir un paysage, l'espace agricole doit redevenir visible, pas seulement des grands-routes, mais y compris de l'intérieur. Il convient de compléter ou de recréer un réseau dense de chemins, souvent encore cadastrés, qui permettra aux habitants de se réappropriier l'image et les aménités de son agriculture.** Ce réseau avait disparu à une époque où seuls les agriculteurs parcouraient la campagne, avant le VTT, la course à pied et le renouveau de l'intérêt pour la nature. Ce n'est plus le cas maintenant et il est nécessaire de répondre à ces attentes pour redonner un sens à l'espace agricole, même pour les urbains.

**Parce qu'un espace partagé est un espace protégé.**



L'alimentation, le cadre de vie et l'activité économique constituent un ensemble indissociable dont chacun fait l'expérience quotidiennement. L'agriculture est au croisement de ces fonctions essentielles.

## 04. SOURCES DE DONNÉES ET BIBLIOGRAPHIE

- › données collectées par la Chambre d'agriculture de la Moselle (Stéphane Hisiger) en septembre-octobre 2020 ;
- › Agreste, mémento statistique agricole 2019 ;
- › Recensement parcellaire graphique, millésime 2010 ;
- › Recensement parcellaire graphique, millésime 2018 ;
- › Pierre Brasme, La Fraise de Woippy, Éditions Serpenoise, Metz, 1990, 229 pages ;
- › Marie-Paule Storhaye, La fraise de Woippy, article en ligne ;
- › Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique ;
- › Guide réalisé à l'initiative du comité de quartier, Devant-les-Ponts « d'hier et d'aujourd'hui », Ville de Metz, 2015 ;
- › Comité de quartier, Plantières-Queuleu : histoire de quartier, Ville de Metz ;
- › Christine Leclercq, Il était une fois la belle histoire du vignoble de Metz, 2016.

# Que retenir ?

## METZ MÉTROPOLE

### CONSTATS



- ◆ Un territoire métropolitain très marqué par l'agriculture. Celle-ci présente pour partie des caractéristiques urbaines (productions diversifiées orientées vers le marché local) et pour partie celles des grands plateaux lorrains (grandes cultures d'exportation).
- ◆ En surface et en nombre d'exploitations, la polyculture est ultra dominante, éventuellement associée à de l'élevage ou à des productions de diversification. Les élevages bovins sont encore bien présents mais en diminution progressive. À l'inverse les autres élevages (volailles notamment) ne sont pas encore très développés mais connaissent une dynamique positive. Les fermes équestres, le maraîchage, l'arboriculture et la vigne connaissent aussi des développements intéressants.
- ◆ La vigne, le maraîchage et l'arboriculture ont été les productions prédominantes du bassin messin jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Outre les facteurs économiques, les facteurs agro-géographiques portent donc aussi l'avenir de ces productions.
- ◆ L'agriculture biologique est également en développement mais elle reste encore en-dessous des ratios départementaux, régionaux et nationaux.
- ◆ L'agriculture non professionnelle apporte un complément alimentaire non négligeable, directement adapté aux besoins des habitants, notamment sur des denrées relativement onéreuses comme les fruits et légumes.
- ◆ Le territoire est diversifié par 4 grandes entités agronomiques. Les plateaux agricoles argilo-limoneux sont assez polyvalents pour permettre une grande variété de productions. Les côtes de Moselle sont enfrichées et leur structure foncière est très compliquée mais elles gardent un potentiel important pour la vigne et le verger. Le fond inondable de la vallée de la Moselle présente les seuls terrains à dominante sableuse du territoire, favorables à certains légumes, mais ces surfaces sont en forte régression. Enfin, les milieux urbains et périurbains sont caractérisés à la fois par des contraintes propres mais aussi par un fort potentiel de commercialisation directe.
- ◆ L'emploi agricole est fortement influencé par la spécialisation (diversification) des ateliers de production. Les exploitations spécialisées couvrent 2 % de la SAU et occupent 65 % des actifs agricoles.
- ◆ La population agricole est relativement âgée sur l'Eurométropole. On peut donc attendre un fort renouvellement dans les années qui viennent.
- ◆ Les exploitations sont fortement structurées en sociétés, notamment en EARL, SARL et SCEA.
- ◆ Les productions agricoles sont destinées à deux types de marchés bien distincts. D'une part vers le marché mondial, via le port de Metz notamment. D'autre part vers le marché local via la vente directe, la vente en circuits locaux, des ateliers de transformation sur l'exploitation ou encore de l'accueil touristique à la ferme. Le marché local se développe sans pour autant nuire aux circuits longs, au regard des volumes échangés.
- ◆ Les exploitations sont préférentiellement positionnées à l'écart des secteurs d'habitation. En conséquence, les périmètres d'éloignement générés par les bâtiments d'élevage sont relativement peu impactants.
- ◆ L'Eurométropole bénéficie d'outils de développement agricole déjà existants ou en cours d'élaboration : l'espace test agricole de Frescaty, le projet alimentaire territorial, une stratégie foncière agricole, un PAEN et une ZAP.

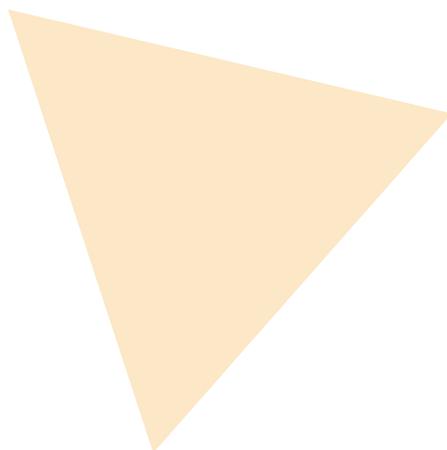
## ENJEUX



- ◆ Renforcer les liens entre l'agriculture et le reste de l'économie locale. Il convient de recréer des complémentarités économiques au bénéfice des agriculteurs et de tous les acteurs économiques de l'Eurométropole.
- ◆ Rendre les produits du territoire accessibles à tous en orientant une partie des productions actuelles vers les marchés locaux et en développant les productions qui n'offrent pas encore les volumes suffisants. Cela nécessitera la structuration de filières locales autour d'outils de transformation et de commercialisation de taille moyenne.
- ◆ Développer l'emploi agricole en promouvant les ateliers agricoles qui en créent le plus.
- ◆ Installer des agriculteurs dont le projet est clairement orienté vers le marché local. Profiter du changement de générations attendu dans les prochaines années pour opérer un changement d'économie agricole.
- ◆ Limiter la consommation foncière au détriment des activités agricoles. Toute économie de foncier est bonne à prendre mais, dans une perspective de diversification des productions, les terrains sableux (les plus rares) sont à protéger particulièrement. Il faut aussi être attentif aux effets de coupures et à la fragmentation des espaces.
- ◆ Élaborer des règles d'urbanisme qui répondent aux besoins des activités agricoles qui s'inscrivent dans le projet de développement du territoire.
- ◆ Éviter de rapprocher l'habitat des fermes d'élevage pour limiter les effets de voisinage.
- ◆ Projeter et construire des aménagements routiers compatibles avec le déplacement des engins agricoles et l'accès aux parcelles dans de bonnes conditions.
- ◆ Protéger les paysages à travers la protection des espaces agricoles mais aussi en élaborant un paysage agricole plus respectueux des paysages (éléments favorables à la biodiversité attendue des espaces agricoles). Le paysage doit refléter le rôle environnemental revendiqué par le monde agricole.
- ◆ Rendre l'espace agricole accessible à tous par la (re)création de chemins qui permettront à la population de réellement profiter des aménités générées par l'agriculture.

## 05. ANNEXES

### Périmètres générés par les exploitations agricoles







Harmony Park  
11 boulevard Solidarité  
BP55025 - 57071 Metz CEDEX 3  
03 87 20 10 00

[www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

  @MetzMetropole

**AGURAM**  
AGENCE D'URBANISME  
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

[www.aguram.org](http://www.aguram.org)

  @agenceaguram